

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

REGION DE THIES

CONSEIL REGIONAL

**PLAN REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT INTEGRE**

2002 – 2006

Avant Projet

Mai 2002

-- SOMMAIRE --

**LISTE DES TABLEAUX
SIGLES ET ABREVIATIONS
PREAMBULE**

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE REGIONAL

I – Situation géographique et administrative

II – Caractéristiques physiques

III – Milieu humain

- 3.1 – Croissance démographique
- 3.2 – Structure de la population par âge et par sexe
- 3.3 – Répartition spatiale
- 3.4 – Mortalité et Fécondité
- 3.5 – Mouvements migratoires
 - 3.5.1 – Immigration
 - 3.5.2 – Emigration
 - 3.5.3 – Migration intra régionale

IV – Secteurs économiques et d'appui à la production

- 4.1 – Agriculture
- 4.2 – Elevage
- 4.3 – Ressources forestières
- 4.4 – Pêche
- 4.5 – Hydraulique rurale et agricole
- 4.6 – Industries et Mines
- 4.7 – Energie
- 4.8 – Artisanat
- 4.9 – Commerce
- 4.10 – Tourisme
- 4.11 – Transport
- 4.12 – Poste
- 4.13 – Communications

V – Secteurs sociaux

- 5.1 – Santé et Hygiène
- 5.2 – Education et Formation
- 5.3 – Emploi
- 5.4 – Urbanisme – Habitat
- 5.5 – Hydraulique urbaine
- 5.6 – Assainissement et cadre de vie
- 5.7 – Culture
- 5.8 - Sport

VI – Pauvreté et Situation des groupes cibles

- 6.1 – Les jeunes
- 6.2 – Les femmes
- 6.3 – Les Groupes vulnérables
- 6.4 – Profil de la pauvreté dans la région

VII – Les acteurs du développement

- 7.1 – Les Collectivités locales
- 7.2 – Les ONG et Partenaires au développement
- 7.3 – Les Associations de développement

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

I – Les atouts et les contraintes de la région

II – Les orientations stratégiques du développement

PREAMBULE

PREMIERE PARTIE
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE REGIONAL

I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Avec une superficie de 6601 km², soit 3,35 % du territoire national, la région de Thiès fait partie, avec Dakar et Diourbel, des plus petites du pays. Elle est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et la région de Dakar, et à l'Est par celles de Diourbel et de Fatick.

La Région de Thiès est constituée d'une armature administrative qui s'est enrichie en 1996, d'un nouveau type de Collectivité Locale : la région. Elle comprend en outre trois (03) départements, dix (10) arrondissements, onze (11) communes, trente et une (31) communautés rurales et plus de 1722 établissements humains.

Notons que les communes de Kayar et Mboro ont été créées par décret n°2002 – 171 du 21 Février 2000.

Tableau 1 : Organisation administrative de la région de Thiès

départements	Communes	Arrondissements	Communautés rurales
MBOUR	Mbour Joal-Fadiouth Thiadiaye Nguékokh	Sessène (ex. thiadiaye) Fissel Sindia (ex. Nguékokh)	Sessène (ex. Thiadiaye) Nguéniène Sandiara Fissel Ndiagagniao Sindia (ex. Nguékokh) Diass Malicounda
THIES	Thiès Pout Kayar Khombole	Keur Moussa (ex Pout) Pout Notto Thiénéba	Diender Fandène Keur Moussa (ex. pout) Notto Tassette Thiénéba Touba Toul Ngoundiane Ndiayène Sirakh
TIVAOUANE	Tivaouane Méckhé	Méouane Mérina Dakhar	Méouane Darou Khoudoss Taïba Ndiaye Mérina Dakhar Koul Pékessé Niakhène Thilmakha Mbayène Ngandiouf Mont Rolland Notto Gouye Diama Chérif Lô Pire Gourèye

Source : Présentation Socio-économique de la Région de Thiès – SRP/Th

II – CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

La région de Thiès est constituée d'un relief relativement plat. Les principaux types de sols rencontrés sont les sols dior (70 % des superficies cultivables), les sols deck et deck dior (25 %), les sols de bas-fonds (3 à 5 %).

La végétation est composée d'une strate arborée, d'une strate arbustive et d'une strate herbacée. Les espèces végétales les plus rencontrées dans la région sont le baobab, le rônier, le cadd, le sourour, le seing et le dédd.

La faune recèle diverses espèces. On y rencontre des lièvres, des perdrix, des chats sauvages et beaucoup d'oiseaux et de reptiles.

La région possède d'importantes nappes souterraines (celle des sables du littoral Nord et celle du Paléocène) et superficielles. La moyenne pluviométrique est de 300 à 500 mm. L'eau est relativement de bonne qualité (salinité inférieure à 0,3 g / l) mais contient un excès de fer.

La région peut être divisée en quatre zones éco-géographiques) :

- **La grande côte dite zone du littoral nord ou zone côtière des Niayes** : Elle est répartie entre les régions de Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis. Dans la région de Thiès, elle s'étend de Kayar à Lompoul et couvre une superficie de 510 km.
- **La petite côte** : Elle est située au Sud-ouest de la région et s'étend de Ndayane au Sud de Joal Fadiouth sur une superficie de 255 km. C'est une zone essentiellement constituée de sable fin et qui connaît un ensoleillement permanent.
- **Le bassin arachidier** : Formé par le bassin arachidier ancien et le bassin arachidier du centre, cette zone s'étend à l'Est du département de Tivaouane, au Nord et au Sud du département de Thiès et dans la presque totalité de celui de Mbour soit une superficie de 3.525 km². Il est caractérisé par des sols Dior dégradés et une végétation clairsemée. Au nord-ouest où la dégradation des sols est très avancée, l'environnement tend vers une sahélisation.
- **La zone du massif de Ndiass** : C'est une zone qui est à cheval entre Thiès et Dakar. Elle est située à l'Ouest de la région et couvre une superficie de 1.586 km. Cette zone est dominée par le horst de Ndiass. Le relief y est très prononcé, la pauvreté des sols due à l'érosion de la cuirasse ferrugineuse ne permet qu'une mise en valeur limitée.
La zone du massif de Ndiass est confrontée à la fois à la rareté des sols cultivables et à une pression démographique forte.

III – MILIEU HUMAIN

3.1 – CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

La région de Thiès comptait 941 151 habitants au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, soit 13,64 % de la population nationale. Elle constitue la deuxième région et effectif après celle de Dakar.

Tableau 2 : Evolution de la Population régionale

Années	1976	1988	*2000
Population totale (hbts)	654 046	941 151	1 348 637
Population urbaine (hbts)	195 906	331 549	570 962
Population rurale (hbts)	458 140	609 602	777 675

Source : DPS / RGPH + Projections (pour 2000)

Avec un taux de croissance moyenne de 2,7 % par an, la population régionale est estimée à 1.348.637 habitants en 2000. Elle doublera en moins de 25 ans, si la tendance actuelle est maintenue.

Avec une superficie de 6.601 km², la densité de population est de 204 habitants au km² en 2000.

3.2 – STRUCTURE DE LA POPULATION SELON LES GROUPES D'AGE ET LE SEXE

Tableau 3 : Répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux et par sexe

Age	1988		
	Masculin	Féminin	Ensemble
0	20 130	20 237	40 367
1-4	70 619	69 905	140 524
5-9	78 317	80 760	159 077
10-14	58 607	57 792	116 399
15-19	44 407	47 196	91 603
20-24	33 387	38 042	71 429
25-29	30 452	37 574	68 026
30-34	23 836	27 168	51 004
35-39	19 848	23 787	43 635
40-44	13 099	15 243	28 342
45-49	13 543	16 296	29 839
50-54	11 120	12 380	23 500
55-59	10 582	11 904	22 486
60-64	8 700	7 777	16 477
65-69	7 562	7 185	14 747
70 +	11 476	12 220	23 696
Total	455 685	485 466	941 151

Source : RGPH / 1988

La population de la région de Thiès se caractérise par une base pyramidale très large et un sommet effilé, ce qui est caractéristique d'une population jeune. En effet, 6 personnes sur 10 ont moins de 20 ans contre une proportion de 1 sur 6 pour les 60 ans et plus. La population adulte 20-59 ans dépasse à peine le tiers de l'ensemble.

En outre, on note une prédominance du nombre de femmes (51,6 %). Le rapport de masculinité est de 94 hommes pour 100 femmes.

La situation matrimoniale des femmes de 15 ans et plus (RGPH 1988) fait état de 67 % de mariées contre 20,2 % de célibataires. Les veuves font moins de 10 %. Le mariage est précoce à 15-19 ans et la divortialité élevée : 40 % d'entre elles, c'est à dire 4 femmes sur 10, sont divorcées ou séparées.

Chez les hommes, l'écart d'âge au 1^{er} mariage est de 8 ans et demi en faveur des femmes. Le célibat est fréquent 98,4 % à 15-19 ans, 13 % à 35-39 ans, 3 % après 50 ans. Le veuvage avant 40 ans et la divortialité sont très faibles.

3.3 – REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Tableau 4 : Répartition spatiale de la population de Thiès selon les départements

Départements	Thiès		Mbour		Tivaouane		Région	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000	1988	2000
Population urbaine	185 022	314 672	96 398	195 303	39 445	60 987	320 865	570 960
Population rurale	182 407	225 406	184 026	233 735	253 853	318 534	620 286	777 675
Population totale	367 429	540 078	280 424	429 038	293 298	379 521	941 151	1 348 637
Superficie (km ²)	1873		1607		3121		6601	
Densité (h/km ²)	196	288	174	267	91	121	142	204

Source : Exploitation des données RGPH 1988

La population de la région est inégalement répartie à travers les 3 départements. Pour l'année 2000 le département de Thiès compte 40 % de la population régionale, suivi de Mbour (32 %) et enfin de Tivaouane (28 %). Cela correspond à des densités respectives de 288 habitants/km²; 267 habitants /km et 121habitants/km.

3.4 – MORTALITE ET FECONDITE

Tableau 5 : Taux de mortalité dans la région de Thiès (‰)

Mortalité	M. Infantile	M. Juvénile	M. Infanto-juvénile
1986	62	82	140
1992/93	53	70	119
1997	52	38	87
2000	54,8	45,8	98,1

Source : DPS / Enquêtes (EDS I, EDS II, EDS III, MICS)

Entre EDS I (1986) et EDS III (1997), les taux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile ont tous chuté au niveau régional. Ils ont connu cependant une légère augmentation mais reste en deçà des taux nationaux (70 ‰, 81 ‰ et 145 ‰ en 2000).

Les déterminants de cette forte mortalité qui du reste, est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (le risque de décès étant 2,3 fois plus important en milieu rural) peuvent trouver leur fondement dans divers facteurs aussi bien socioculturels qu'économiques.

On peut noter que le rang du nouveau-né, l'étroitesse de l'intervalle inter génésique et la nuptialité précoce qui caractérisent les femmes de la région, sont des éléments qui influent négativement sur la mortalité. De même, le niveau d'instruction des mères agit en sens contraire par rapport à cet indicateur (les mortalités infantile et juvénile diminuent de 3 fois lorsque les mères ont été à l'école).

La mortalité maternelle définie comme étant celle des mères de 15 à 49 ans, survenue à l'occasion d'un accouchement ou à la suite de couches, est estimée à environ 510 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Tableau 6 : Fécondité dans la région

I.S.F 15-49 ans	Nb Enfant/femme
1986	7,84
1992	6,77
1997	5,9

Source : DPS/Enquêtes (EDS I, II et III)

A l'instar du niveau national, le potentiel d'accroissement de la population de la région reste élevé du fait d'une fécondité encore forte, malgré une baisse intervenue entre 1986 et 1997 (de 7,84 à 5,9). Il reste toujours légèrement supérieur à la moyenne nationale (5,7).

Il faut souligner que la fécondité, tout comme la mortalité, subit l'effet de déterminants qui peuvent agir sur sa baisse. Ils ont nom l'instruction, l'urbanisation, le mariage tardif.

3.5 – MOUVEMENTS MIGRATOIRES

La région de Thiès a toujours connu des mouvements de population variables d'une année à l'autre. En effet, jusqu'à une quinzaine d'années après les indépendances, l'importance de la migration était réelle tant elle gagnait en intensité.

De 1960 à 1976, on est passé du simple au double en effectifs de migrants ; cependant, le solde migratoire a toujours été négatif quelle que soit la période concernée.

A partir de 1976, on constate une baisse en intensité du phénomène.

Tableau 7 : Intensité et solde migratoire

Années	RGPH/1976	1979 – 1980	1988 – 1992
Variables			
Solde migratoire	-23.637	-8.947	-12.344
Intensité	205.089	70.565	81.876

Source : DPS

Tableau 8 : Immigration dans la région de Thiès

Années / Régions d'origine	RGPH/1976	1979 – 1980	RGPH 1988 – 1992
Dakar	22.589	12.125	17.033
Ziguinchor	14.087	3.876	718
Kolda	4.338	1.888	1.162
Dioubel	21 399	3 479	1.453
Louga			2.436
Saint-Louis	12.846	3.876	1.154
Tambacounda	1.188	596	1.260
Kaolack	14 504	4 969	2.197
Fatick			2.669
Autres	-	-	4.684
Total	90.951	30.809	34.766

Source : DPS

La région de Thiès est une zone d'appel de population. L'afflux de migrants attirés par la région est dû entre autres à la proximité de Dakar, au poids économique de Thiès et au coût de la vie moins élevé dans la région.

Les migrants viennent de l'ensemble du pays ; les régions les plus proches (Dakar, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack) fournissent l'essentiel des migrants avec une prédominance pour Dakar.

Cependant, du fait de sa position carrefour, la Cité du Rail serait plus un relais qu'un pôle réel d'immigration.

3.5.2 - Emigration

Tableau 9 : Emigration dans la région de Thiès

Années / Destination	RGPH/1976	1979 – 1980	1988 – 1992
Dakar	75.590	19.977	19.058
Kolda	2.807	1.193	837
Ziguinchor			1.245
Diourbel	12.127	4.870	6.400
Louga	6.868	2.882	2.724
Saint-Louis	3.053	4.373	1.968
Tambacounda	1.310	7.696	1.087
Kaolack	13.383	5.765	3.593
Fatick			2.134
Autres	-	-	8.064
Total	114.138	39.759	47110

Source : DPS

Autant la région a connu une immigration entre 1976 et 1992, autant elle a connu une émigration durant la même période, même si son intensité est moindre.

La baisse de l'émigration après 1976 est peut-être due aux effets récurrents des importants investissements touristiques consentis dans la région à partir de 1970.

La région de Dakar accueille plus de la moitié des départs de Thiès, ce qui s'explique aisément par l'offre d'emplois que recèle la capitale et qui demeure sans commune mesure avec les autres régions que les thiessois explorent à cause de la recherche de terres de culture (Sine Saloum) ou pour des motifs religieux (Diourbel, Touba).

L'émigration des années 90 est le fait de jeunes à la recherche d'occupation et surtout de femmes qui s'en vont chercher à Dakar des emplois domestiques.

L'émigration dans la région se pose également sous sa forme internationale (France, Italie, Allemagne et de plus en plus les Etats Unis). Cette émigration est encore très mal connue mais elle prend de plus en plus d'ampleur (8 064 durant la période 1988 – 1992).

3.5.3 – LES MIGRATIONS INTRA REGIONALES

Tableau 10 : Emigration intra régionale selon le sexe et le département (1988)

Sexe	Départ.	Thiès	Mbour	Tivaouane	Ensemble
Masculin		25.373	31.611	9.392	66.376
Féminin		28.239	36.900	12.492	77.631
Total		53.612	68.511	21.884	144.007

Source : IMEDRT/DAT – 1991

Très intenses au niveau de la région, les migrations internes s'expliquent par les disparités existant d'une part entre les départements et d'autre part entre les zones rurales et urbaines. Les départements de Thiès et de Mbour restent les plus attractifs.

Selon le recensement de 1988, 15,4 % de la population régionale ont changé de résidence. Le département de Thiès a attiré 47,6 % d'entre eux suivi de Mbour, 37,2 %. Tivaouane avec 15,2 %, est à la traîne du fait de son potentiel économique réduit et de l'enclavement de certaines de ses zones.

On note la prédominance des femmes dans la migration intra régionale ; expliquée par le mariage et la recherche d'emploi comme domestique.

IV – EVOLUTION DES SECTEURS ECONOMIQUES ET D'APPUI A LA PRODUCTION

4.1 - AGRICULTURE

4.1.1 – Situation et évolution

L'agriculture dans la région de Thiès occupe une place importante. Elle est pratiquée dans trois zones que sont : la zone côtière des Niayes à vocation maraîchère et fruitière ; la zone centre à vocation arachidière, arboricole et aussi de manioc ; la zone sud à vocation maraîchère et vivrière.

Elle dispose d'importants atouts relatifs à une bonne maîtrise des techniques culturales, à la proximité des Niayes composées de cuvettes interdunaires situées sur une nappe affleurante ou sub-affleurante, au climat côtier favorable aux différentes cultures notamment maraîchères et fruitières et à la proximité des grands centres urbains qui sont des marchés potentiels.

Cependant, l'agriculture reste caractérisée par une fluctuation des emblavures et par la dégradation des sols due à une longue monoculture arachidière.

Les productions agricoles sont fortement dépendantes de la pluviométrie et de la disponibilité des intrants. Les principales cultures sont les céréales, l'arachide, les cultures horticoles et fruitières.

a) **Pluviométrie**

La région de Thiès a vu ses isohyètes passer de 500/700 mm à 200/400mm entre 1960 et 1994. après cette période, la pluviométrie a connu une relative amélioration.

Tableau 11: Evolution de la Pluviométrie moyenne

Années		1995	1996	1997	1998	1999	2000
Thiès	Hauteur (mm)	606	268	371	362	611	510
	Nbre de jours	35	27	26	24	35	38
Mbour	Hauteur (mm)	606	--	406	461	545	622
	Nbre de jours	35	--	30	37	45	42
Tivaouane	Hauteur (mm)	500	300	286	339	396	438
	Nbre de jours	29	24	21	24	30	30
Région	Hauteur (mm)	571	284	354	387	517	523
	Nbre de jours	33	25	26	28	37	37

Source : DRDR/Thiès

Graphique :

**EVOLUTION PLUVIOMETRIE MOYENNE DE LA REGION
1995 - 2000**

La pluviométrie a évolué en dents de scie entre 1995 et 2000. L'année 1995 correspond à une saison exceptionnelle pendant laquelle la hauteur moyenne des pluies a atteint 571mm. Elle est suivie d'une période de baisse sensible (1996-1997) . La reprise de la pluviométrie n'est intervenue qu'à partir de 1999.

les cultures sous pluies

Tableau 12 : Evolution des résultats agricoles

Indicateurs	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Superficies (ha)						
Mil Souna	116 947	127 540	111 492	106 407	125 000	105 493
Sorgho	5 822	8 804	8 038	9 832	15 500	11 402
Maïs	-	1 922	1 599	930	550	1 441
Arachide huilerie	79 242	91 119	67 087	37 468	80 500	70 611
Arachide bouche	--	--	--	715	453	1 373
Manioc	16 981	12 492	18 887	12 477	15 500	24 253
Niébé	23 171	14 786	30 763	17 778	21 500	15 035
Riz	-	-	-	15	-	125
Pastèque	--	-	-	7 173	7 000	1 633
Tomates	-	-	-	826	-	422
Gombo	-	-	-	861	-	348
Productions (tonne)						
Mil Souna	74 469	65 426	35 908	39 898	72 300	57 609
Sorgho	3 884	6 106	2 877	5 534	9 400	6 524
Maïs	-	-	480	555	300	865
Arachide huilerie	57 309	41 302	26 108	20 845	52 100	44 098
Arachide bouche	-	-	-	402	280	739
Niébé	10 909	2 064	4 343	9 880	8 600	5 262
Riz	-	-	-	23	-	175
Manioc	52 683	30 240	40 963	62 385	38 250	121 265
Pastèque	--	-	-	80 338	77 000	18 290
tomates	-	-	-	8 260	-	4 220

Rendements (kg/ha)						
Mil Souna	654	513	358	375	578	546
Sorgho	645	612	275	464	400	458
Maïs	-	-	300	567	533	600
Arachide huilerie	701	471	366	552	633	628
Arachide bouche	-	-	-	543	616	538
Manioc	3 102	4 983	2 169	5 000	2 468	5 000
Niébé	471	140	331	464	400	-
Riz	-	-	-	1 500	-	1 400
Pastèque	--	-	-	11 200	11 000	11 200
tomates	-	-	-	10 000	-	10 000
Gombo	-	-	-	8 400	-	8 400

Source : DRDR/Thiès

La production agricole dans la région est marquée par une évolution en dents de scie pour toutes les spéculations. L'inconstance des superficies emblavées et la baisse de la pluviométrie entre 1996 et 1998 sont entre autres à l'origine de cette situation qui se traduit par des rendements très fluctuants.

Entre 1995 et 2000, les céréales (mil souna surtout et sorgho) occupaient la première place des superficies emblavées avec un peu plus de 100 000 ha en moyenne par an. L'arachide vient en deuxième position avec 71 428 ha/an.

Pour le cas spécifique de l'arachide, les baisses résultent aussi des difficultés d'accès aux semences et de l'appauvrissement des terres de cultures, surtout au Nord-Est du département de Tivaouane (arrondissement de Niakhène et Mérina Dakar) qui est une grande zone de production.

Les productions d'appoint (niébé, manioc) qui occupent en moyenne 37 270 ha par an des superficies emblavées semblent devoir gagner en importance dans l'avenir du fait d'un système de production très léger et de leur facilité d'exploitation.

Cependant, comme pour les autres cultures pluviales, elles semblent subir le contrecoup des rendements irréguliers.

La culture de la pastèque s'inscrit également dans les mêmes perspectives. En effet, la superficie moyenne est estimée à 5 269 ha pour une production moyenne de 58 543 T soit un rendement de 11 110 kg/ha en moyenne.

b) Maraîchage et arboriculture fruitière

Le maraîchage est pratiqué dans la partie Ouest du département de Tivaouane (zone des Niayes) et dans certaines zones dépressionnaires de la région.

La région est le deuxième pôle de production maraîchère du Sénégal avec 1/3 des superficies exploitées et une production estimée à 30,25 % de la production nationale.

On note la prééminence du département de Tivaouane qui fournit plus des $\frac{3}{4}$ de la production maraîchère et plus du quart de la production fruitière régionale.

En ce qui concerne les spéculations maraîchères, qui sont très variées, l'oignon constitue la culture la plus importante en production récoltée. Elle est suivie de la pomme de terre, des choux et de la tomate.

Quant à l'arboriculture fruitière, pratiquée surtout dans la partie Ouest du département de Tivaouane et dans les arrondissements de Keur Moussa et de Thiénébé pour le département de Thiès, les mangues viennent en première position avec une production moyenne annuelle de plus de 10 000 tonnes (soit plus de 85 % de la production régionale). Viennent ensuite les agrumes, les bananes et enfin les autres productions fruitières.

La région de Thiès est la seconde région productrice de fruits après la Casamance.

4.1.2 – Contraintes

Malgré l'importance de ses atouts, le secteur agricole régional est loin d'être performant du fait des contraintes suivantes :

- la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie ;
- la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ;
- la perte de terres de cultures consécutive à l'exploitation des carrières et à la pression démographique ;
- les difficultés d'accès aux semences de qualité ;
- l'importance du parasitisme des cultures ;
- la cherté et l'insuffisance des facteurs de production ;
- la vétusté et les difficultés de renouvellement du matériel agricole ;
- l'insuffisance du crédit et les difficultés d'accès au crédit ;
- l'enclavement des zones de culture provoquant des difficultés d'écoulement des produits ;
- les désagréments liés à la collecte des arachides consécutifs à la disparition de la SONAGRAINE ;
- l'insuffisance des unités de conservation et de transformation des produits agricoles et horticoles.

4.1.3 – Perspectives

Elles tiennent à l'amélioration des variétés culturales, à l'exploitation des milieux favorables (bassins versants, vallées, mares,...) et à la restauration des biotopes fragilisés (zones de Taïba, Mboro, forêts...).

La formation et la mise à niveau des producteurs, l'adoption d'un système de production approprié (variétés peu exigeantes en eau et à cycle court), le développement d'une industrie semencière et l'adoption d'une politique hardie de régénération des sols contribueraient à la réalisation d'une agriculture productive.

Il s'agira aussi, en amont, de mettre en place des unités de conservation et de transformation des produits agricoles.

La mise sur pied d'une structure de crédits adaptée permettrait de renouveler le matériel agricole vétuste.

Avec la mise en place des projets et programmes tels que le Réseau hydraulique national, le PMIA, le PNIR, l'ANCAR et le PSAOP, il est permis de penser que l'agriculture pourra enregistrer de meilleurs résultats.

Enfin, il convient de noter que la réforme foncière annoncée depuis plusieurs années pourrait contribuer à structurer un nouvel esprit pour l'avènement d'un nouveau profil d'agriculteur.

4.2 - ELEVAGE

4.2.1 – Situation

La région de Thiès n'est pas considérée comme une zone à vocation d'élevage mais elle bénéficie de potentialités diverses tant sur le plan physique, technique qu'humain, capables d'offrir des possibilités réelles de développement du secteur.

On peut souligner les conditions climatiques favorables à l'intensification de certaines espèces, l'existence de forêts classées constituant un potentiel fourrager important, l'existence de grands marchés de bétail ruraux (Touba Toul, Pékesse, Sandiara). La proximité de centres urbains pour l'écoulement des produits de l'élevage, et l'existence d'organisations et de GIE d'éleveurs.

En outre, la variété de ses espèces et ses taux de croissance positifs (3,0 % pour les bovins, 2,0 % équins, 2,5 % asins, 6,0 % ovins/caprins, 2,0 % porcins et 25,0 % volaille) constituent des atouts certains dans une perspective d'intensification.

Trois modes de conduite coexistent dans la région. Ce sont :

- l'élevage de case, qui concerne les petits ruminants,
- l'élevage semi-intensif concernant surtout les bovins. Il est caractérisé par une mobilité tribulaire des saisons et des pâturages. Il est pratiqué dans tous les départements et connaît un regain d'intérêt avec le développement de l'embouche ;
- L'élevage transhumant, lui aussi, concerne les bovins. Il reste l'apanage des peulhs contrairement aux deux autres variantes pratiquées par toutes les ethnies de la région.

Tableau 13 : Effectif du cheptel en 2000

Expèces Départements	Bovins	Ovins/ Caprins	Equins	Asins	Porcins
Thiès	36 000	65 000	14 000	10 000	6 000
Mbour	69 000	100 000	20 000	20 000	7 200
Tivaouane	30 000	57 000	17 000	17 000	1 000
Région	135 000	222 000	51 000	42 000	13 000

Source : IRE/Th.

L'activité d'élevage d'une manière générale est plus présente à Mbour où est concentrée plus de la moitié du cheptel bovin (51 %).

L'alimentation du cheptel est fournie pour l'essentiel par le pâturage naturel qui dépend des précipitations tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La strate ligneuse contribue également à l'alimentation des animaux en saison sèche.

On note l'essor de l'aviculture de ponte et de chair qui se développe surtout en milieu urbain.

Le système de production est influencé par la réduction des ressources fourragères. Celle-ci est à l'origine de la mobilité des éleveurs. D'autres ressources sont cependant disponibles pour les petits ruminants et la volaille (résidus de la pêche, calcaire, polyfos...).

Comme les ressources, les productions animales régionales sont relativement faibles. De 1990 à 1997, la production de viande tournait entre 1.500 à 2.000 T/an avec une variation des volumes d'abattage évoluant de 12.000 bovins et 16.000 petites ruminants à 15.000 bovins et 20.000 petits ruminants.

En 2000, les abattages contrôlés seraient de 14.090 bovins, 1.187 ovins et 6.812 caprins correspondant respectivement à 1.787,5 tonnes, 178 et 68 Tonnes. Seulement ces chiffres méritent d'être relativisés du fait de l'absence de contrôle de la totalité des abattages.

Pour le cheptel vif, la commercialisation des animaux sur pied se fait au niveau des grands marchés hebdomadaires (Touba Toul, Mbafaye...) et des foirails vers les grands centres de consommation.

Les données sur les Cuirs et Peaux ne sont pas disponibles.

Concernant le lait, sa production se développe autour des grandes villes et les villages environnants. D'après les données de 94 -96, il semblerait générer des recettes importantes.

On dénombre aussi quelques 15 fermes laitières qui abritent un effectif variant entre 4 et 40 sujets à haut rendement d'exploitation (20 à 25 litres/jour) ainsi que 3 petites unités fromagères dans les départements de Mbour et de Thiès.

Pour ce qui relève de l'aviculture, son exploitation se développe à travers l'aviculture de ponte et de chair et met annuellement sur le marché quelques 900.000 poulets de chair et environ 26 millions d'œufs (données de 94-95).

4.2.3 – Contraintes

Le secteur de l'élevage connaît encore quelques contraintes qui sont :

- le caractère extensif de l'élevage ;
- le vol fréquent du bétail ;
- la faible productivité des races locales ;
- l'insuffisance des soins vétérinaires ;
- la rareté des pâturages en saison sèche ;
- l'insuffisante prise en compte des parcours du bétail dans l'aménagement des terroirs ;

- l'insuffisance des points d'eau pour l'abreuvement du bétail ;
- l'insuffisance de l'encadrement et du crédit ;
- l'inorganisation des circuits de commercialisation ;
- l'absence d'abattoirs moderne ;
- l'absence de projets d'élevage et d'un programme de formation en direction des éleveurs ;
- les conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs à cause des divagations.

4.2.4 – Perspectives

Elles consistent à la mise en œuvre d'une stratégie d'IEC pour l'intensification de l'élevage. De même, le programme d'insémination artificielle en cours doit être élargi et mieux vulgarisé pour permettre une adhésion populaire.

La promotion de nouvelles aces (exemple de l'ATAM) est aussi à encourager car le marché est très ouvert (hôtels, écoles de formation, formation sanitaires, camps militaires...).

Une bonne délimitation des parcours est nécessaire afin de désamorcer les conflits latents entre agriculteurs et éleveurs qui, de plus en plus, devraient privilégier l'intégration, eu égard à la complémentarité de leurs activités.

Il y a aussi lieu de multiplier les points d'eau afin de faciliter l'accès à cette ressource au bétail.

Le renforcement de l'encadrement des structures d'éleveurs et l'émergence de structures de crédits pour l'élevage sont à encourager au même titre que la facilitation de l'implantation de cliniques vétérinaires privées.

La création de petites unités de fabrication d'aliments de bétail pourrait constituer un grand appui à l'essor de l'élevage.

Un important espoir reste placé sur le démarrage effectif du PSAOP qui a un volet important d'appui à l'élevage.

4.3 – RESSOURCES FORESTIERES

4.3.1 – Situation et évolution

Les ressources ligneuses de la région englobent les peuplements des forêts classées, les réserves, les boisements naturels des zones de terroirs et les plantations artificielles. Malgré leur importance, elles ne permettent pas une satisfaction globale de la demande croissante en produits ligneux des populations.

Pourtant la région dispose d'atouts non négligeables dans ce domaine, relatifs à :

- l'existence de conditions pédologiques et climatiques favorables à l'arboriculture ;
- la présence de ressources humaines de qualité pour l'encadrement ;
- la participation des populations dans les actions de reboisement ;
- la présence d'ONG et de projets intervenant dans la Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement ;

- l'existence de projets forestiers et de pépinières de production de plants ;
- la présence d'un centre de formation et de recyclage dans le domaine forestier.

Tableau 14 : Situation du potentiel ligneux par département

Départements	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région
Nbre de forêts classées	04	06	03	13
Superficie (ha)	21755,8	17262,7	59750	98768,5
Taux de classement	11,6 %	10,7 %	18,7 %	14,9 %

Source : IREF/Thiès

Le domaine forestier classé de la région comporte treize forêts classées, occupant une superficie de 98.768,5 ha, soit un taux de classement de 14,9 %.

Ces forêts sont aujourd'hui fortement dégradées. Cette dégradation est essentiellement due à la sécheresse, aux coupes clandestines, aux passages répétés des feux de brousse et à l'urbanisation galopante.

L'exploitation minière dont la plus grande partie se fait dans le domaine classé constitue également un facteur de dégradation car rongant progressivement le potentiel végétal (carrières de Pout, Ngoudiane, Bandia, Diass, Thiès et les ICS à Taïba).

Tableau 15 : Evolution des Actions de Reboisement

Variables	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Production de plants	2.776.791	2.307.135	2.090.283	2.090.918	3.255.472	2.480.227
Superficies reboisées et protégées (ha)	3.555	3.345	3.942	3.508	3.481	1.915
Plantations linéaires (km)	1.095,94	961,2	1.014,97	929,68	656,85	577,686

Source : IREF/Thiès

Les plantations artificielles constituent depuis les sécheresses des années 70 des solutions alternatives à la dégradation des ressources forestières. Elles comprennent les plantations massives (bois de villages, bosquets, vergers, plantations péri-urbaines), les plantations linéaires (brise-vent, haies vives, délimitations, axes routiers), les plantations conservatoires (plantation champêtre et forêt classée) et la réhabilitation de sites miniers.

Ces plantations offrent un potentiel ligneux relativement important mais ne permettent pas de satisfaire les besoins des populations en combustible.

Concernant le bois d'œuvre et de service, les essences forestières locales constituent la base des matériaux de construction utilisé dans l'habitat rural et dans l'équipement.

La pénurie de cette ressources est réelle et oblige les populations à se tourner souvent vers les essences de substitution comme le Kad, le Neem voire les sous produits agricoles (tige de mil)

Pour les ressources énergétiques, le bois combustible reste un produit d'usage courant et pratiquement sans concurrence réelle. La fréquence et la quantité de prélèvement ne permettent pas toujours une bonne reconstitution du produit d'autant plus qu'il existe très peu d'essences de substitution à croissance plus rapide et fournissant les mêmes produits qui soient déjà bien intégrés dans le cadre social et économique.

La place des produits de cueillette a été traditionnellement importante dans l'alimentation des populations. La crise écologique et la surexploitation ont certes réduit les ressources dans ce domaine, au point que dans certaines zones en dehors du Baobab et le Parina macrophylla accessoirement peu d'arbres subsiste dans ce domaine.

L'artisanat local (cordonnerie notamment), reste également totalement dépendant de sous produits comme les gousses de certains acacias pour le tannage des peaux.

Concernant la faune, la région recèle également quelques potentialités dont le développement pourrait avoir des impacts non négligeables.

La destruction des habitats fauniques liée à celle des ressources végétales a négativement influé sur les espèces à poils et l'avifaune qui ne trouvent plus les conditions idéales pour vivre et se reproduire. A ce titre, la seule réserve de faune classée de la région est celle de Popenguine.

Des initiatives privées d'exploitation des potentialités cynégétiques de la région se font jour. La réserve animalière de Bandia et le projet de Game Ranching (envisagé dans la zone du lac Tamna) entrent dans ce cadre.

4.3.2 – Contraintes

Le potentiel forestier régional souffre de contraintes aussi bien anthropiques, naturelles qu'institutionnelles qui sont relatives à :

- l'urbanisation rapide se traduisant par une recherche effrénée de terre à usage d'habitation ;
- l'occupation et l'exploitation irrégulières des forêts classées ;
- la surexploitation des ressources forestières ;
- la faible implication des populations notamment celles riveraines des forêts classées ;
- l'exploitation croissante des ressources ligneuses due à la pauvreté et à la pénurie de combustible ;
- l'émondage abusif des grands arbres en milieu urbain ;
- la sécheresse et les feux de brousse entraînant la dégradation du couvert végétal ;
- le vieillissement des plantations de filao dans les niayes ;
- l'exploitation minière intensive ;
- la méconnaissance du code forestier et des compétences transférées en matière d'exploitation forestière ;
- la faible contribution des collectivités locales dans la gestion des ressources forestières ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers consacrés à la protection de l'environnement.

4.3.3 – Perspectives

Plusieurs interventions sont notées dans le cadre de la lutte contre la dégradation des ressources forestières. Cependant, l'application des dispositions du code forestier et la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Forestier (PRAF) doivent constituer les fondements des perspectives de développement du secteur forestier.

Les perspectives doivent principalement reposer sur les stratégies d'IEC, la foresterie scolaire, le développement de l'agro foresterie et la généralisation des plans d'aménagement et de gestion des terroirs.

Il s'agira de définir des actions spécifiques dans chaque zone éco-géographiques :

- Dans les Niayes, la protection des cuvettes maraîchères et des dunes, la mise en valeur des points d'eau (mares, lacs, etc...), la protection et l'amélioration d'espèces végétales (palmeraies, filaos...) et animales sont indiquées. Aussi le renouvellement de la bande de filaos du littoral est à envisager.
- Dans le Bassin arachidier, il s'agira de restaurer et de protéger les sols, les massifs forestiers, les rôneraies et les habitats fauniques et enfin d'agir sur la consommation de ligneux (foyers améliorés).
- Dans la zone Sud, la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la forêt de Bandia, la régénération de la mangrove, la DRS et Conservation des Eaux constituent des impératifs au même titre que la reconstitution des palmeraies et des rôneraies. Des actions de reboisement doivent être entreprises pour compenser les abattages d'espèces végétales causées par l'exploitation des carrières.
- Dans les zones urbaines, c'est surtout la vulgarisation des foyers améliorés, du gaz butane et l'éducation environnementale qui sont prioritaires. Au même titre que la constitution de zones de réduction des nuisances (espaces verts) et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de gestion des grands arbres (le caïllédrat par exemple).

4.4 – PECHE

La région de Thiès occupe la première place en matière de pêche artisanale. Le département de Mbour fournit 90% des mises à terre de la région, soit 40% de la production nationale.

Ces performances découlent d'une activité de pêche quasi-permanente en raison d'importants atouts dont dispose la région :

- 200 km de côtes, comprenant deux (2) façades maritimes ouvertes sur l'Océan : d'une part, une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo caractérisée par deux saisons de pêche : celle de Cayar (Janvier – Juin) et celle de Mboro et de Fass-Boye (Juin à Août) et d'autre part une façade Sud, communément appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal) où la pêche est pratiquée toute l'année ;

- 15 sites de pêche dont 13 permanents et 2 temporaires au nord et cinq (05) centres de pêche au Sud ;
- une bonne affluence des saisonniers vers la petite côte (Dakarois, niominka et guet Ndariens).
- Une bonne protection des côtes par l’implantation de 04 stations de surveillance, côtière
- La largeur de son plateau continental qui vaut à la région une surabondance et une diversité des espèces pélagique côtières ;
- Des conditions hydrologiques favorables avec l’upwelling, phénomène de remontée des eaux profondes riches en éléments nécessaires au développement du phytoplancton et du zooplancton indispensables à la suivie de la ressource ;
- L’aménagement de quais de débarquement (celui de Cayar vient d’être achevé grâce à la coopération Japonaise pour un montant de plus de 2,5 milliards) et de zones de transformation à Mballing et de centre de transformation à Joal.

4.4.1 - Situation et évolution

Tableau 16 : Evolution de l’armement piroguier et des mises à terre

Variables	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de Pêcheurs	13 705	16 500	16 000	16 000	14 700	16 000
Pirogues Motorisées	1 692	2 627	2 627	2 627	1 790	2 250
Mise à terres Artisanales T	234 981	249 035	238 966	219 908	246 680	235 617
V commerciale x 1000 F	19 888 818	21 785 308	24 348 807	29 103 011	24 413 947	25 261 921
Qtés transformées (T)	25 563	28 691	22 534	26 094	27 910	29.757
V commerciale x 1000 F	5 000 740	4 350 117	4 083 687	4 222 745	4 424 339	5 289 258
Qtés mareyées (T)	132 569	145 361	159 787	123 519	139 099	122 899
Nombre G.I.E	481	481	481	481	1 031	1 031

Source : Service régional des pêches/Thiès

Durant ces cinq dernières années, la région a toujours dépassé le cap des 220 000 T. Elle participe à près de 70 % des prises nationales avec des captures composées à 80 % de sardinelles.

Cette production correspond à une valeur marchande estimée à près de 30 milliards de F.CFA.

Pendant longtemps la plus grande part de la production était destinée à la transformation (50 %) ; mais la tendance s'est par la suite renversée au profit du mareyage (près de 60 %). Cet état de fait est préjudiciable aux acteurs locaux à cause de la perte de valeur ajoutée sur la transformation.

Concernant l'armement, la quasi-totalité de la flotte régionale est actuellement motorisée. Cependant, le potentiel piroguier a longtemps fait face à une stagnation de ses effectifs après avoir baissé en 1996. On note une certaine progression depuis l'année dernière.

Si le développement de la pêche artisanale régionale est principalement dû à la motorisation des pirogues, il est également appuyé par l'action soutenue de certains projets notamment la coopération bilatérale Sénégal – Japon ainsi que la ligne de crédit F.F.P.A d'un montant d'un milliard de Francs, octroyée par l'Etat du Sénégal et logée à la CNCAS.

Il faut noter la présence en aval de structures intervenant dans le traitement, la conservation et la fabrique de glace. La région connaît une capacité de stockage de 150 T/jour.

La pêche continentale n'est pas développée dans la région malgré l'existence de certains cours d'eau car le régime hydrique des plans d'eau subit de fortes variations inter annuelles défavorables à cette activité. L'existence de grands centres de pêche maritime a également un effet marginalisant sur la pêche continentale.

4.4.2 – Contraintes

Le développement du secteur de la pêche se heurte à de multiples contraintes qui sont :

- la surexploitation des espèces halieutiques ;
- le coût élevé du matériel ;
- les difficultés liées à l'équipement et à l'acquisition du matériel de pêche ;
- l'insécurité des pêcheurs en mer (nombreux cas d'accidents dus à la baisse du professionnalisme, au surcharge des pirogues, au non respect du port du gilet de sauvetage etc.) ;
- les conflits de pêche liés à la cohabitation entre cayarois et guet ndariens ;
- la dégradation du littoral consécutive à l'avancée de la mer accentuée par l'exploitation du sable marin ;
- l'insalubrité et l'encombrement des plages ;
- le déversement en mer des hydrocarbures par les bateaux ;
- l'enclavement de certains centres de pêche (tronçon Pointe Sarène, bretelle de Guéréo, route Mboro-Mbenno, Route Mboro-Fass Boye) ;
- l'absence de chambres froides pour le stockage des produits ;
- le sous équipement des femmes transformatrices ;
- les difficultés d'application de la réglementation (balisage, protection et surveillance des côtes, dynamitage...) ;
- les fluctuations des prix du carburant.

4.4.3 - Perspectives

Des stratégies appropriées au niveau du crédit, de l'infrastructure et des équipements (quais de débarquement, équipement piroguier, balisage, matériel de transformation et de conservation...) sont des voies à emprunter pour soutenir le secteur.

Le repose biologique et le désencombrement de la côte, ainsi que le désenclavement des zones sont aussi des actions importantes à envisager pour l'augmentation de la productivité.

En outre, il s'agira de veiller à la sécurisation des acteurs ainsi qu'à l'application de la réglementation en matière de pêche.

4.5 – HYDRAULIQUE RURALE ET AGRICOLE

4.5.1 – Situation

La région possède d'importantes nappes souterraines, superficielles et profondes. Il s'agit de :

- la nappe des sables du littoral nord : elle est située entre la mer et la Nationales II à partir de Cayar. Le niveau de l'eau varie entre 1 à 10 mètres dans les niayes et de 10 à 35 mètres ailleurs. Cette nappe est fortement utilisée par les exploitants agricoles et les forages des ICS.
- La nappe du paléocène : On la retrouve partout dans la région à une profondeur moyenne de 150 mètres. Elle est fortement exploitée à Mbour et à Pout où le niveau statique est assez bas (30 à 80 m/sol). Cette nappe accuse une baisse de 0,5 à 1 m par an du fait de la forte exploitation. La qualité de l'eau est très variable suivant les zones. C'est ainsi que dans les endroits comme Ndiagianiao l'eau est impropre à la consommation du fait de sa forte teneur en fluor (environ 12 mg/l).

Tableau 17 : Indicateurs hydrauliques

INDICATEURS	THIES	MBOUR	TIVAOUANE	REGION
Nombre de forages fonctionnels	22	21	32	75
Nombre de puits forages fonctionnels	00	00	02	02
Nombre de bornes fontaines	138	210	422	770
Nombre de comités de gestion de forage	22	21	32	75
Nombre de villages raccordés	128	1 340	288	1 756
Production totale d'eau (m ³)	24 740	26 040	42 080	92 860

Les ouvrages dépendant des ONG ne sont pas pris en compte

Source : DRH/Thiès : 2000

En milieu rural l'eau consommée provient pour l'essentiel des forages et des puits. La région dispose de 75 forages réalisés par l'Etat avec une capacité de production de 18.720 m³.

Malgré ce dispositif important en matière d'équipements hydrauliques, il se pose un problème de couverture des besoins et de répartition spatiale judicieuse (29 % des forages sont situés à Thiès, contre 28 % à Mbour et 43 % à Tivaouane).

Cette capacité couvre seulement 39 % des besoins d'alimentation en eau potable des populations, du cheptel et des diverses activités de production agricole, estimés à 47.473 m³/jour.

Il faut cependant noter qu'en dehors de l'Etat, quelques ONG viennent en appoint dans l'installation de forages.

4.5.2 – Contraintes

Elles sont surtout d'ordre technique et naturel, étroitement liées à la sécheresse persistante. Elles sont relatives à :

- la baisse généralisée du niveau des nappes ;
- l'intrusion du biseau salé en provenance de la mer dans les nappes des sables du littoral et du continent terminal ;
- la surexploitation des nappes aquifères ;
- l'absence de concertation des nombreux acteurs (ONG, Promoteurs privés, Structures étatiques) intervenants dans le secteur ;
- l'insuffisance de l'entretien et de la maintenance des ouvrages et équipements hydraulique ;
- l'inefficacité de certains comités de gestion des ouvrages hydrauliques.

4.5.3 – Perspectives

Des perspectives existent avec le Projet Alimentation en Eau de Cayar et environs et le Projet d'Alimentation en Eau de l'axe Ndiosmone-Palmarin.

Par ailleurs, l'aménagement des vallées intérieures dans le cadre du Réseau hydrographique National serait de nature à renforcer le potentiel d'hydraulique agricole de la région.

La réforme de la politique de gestion des forages (installation et fonctionnalité de comités de gestion) devrait également contribuer à une bonne maintenance des ouvrages hydrauliques.

Il s'agit aussi de mettre en place un cadre de concertation des intervenants dans le secteur.

4.6.1 – Situation

La région de Thiès, jouit d'une exceptionnelle rente de position grâce à la proximité de la capitale dont elle n'est distante que de 70 km. De plus, la présence de gisements, du chemin de fer et les facilités accordées par le Code des investissements lui confèrent un statut avantageux quoique encore insuffisamment exploité.

La région compte 13 unités industrielles dont :

- 5 unités extractives (CSPT, SSPT, PROCHIMAT, SENEMINES, CIMENTS DU SAHEL) ;
- 2 unités chimiques (ICS, SIGELEC) ;
- 3 unités textiles de base (MSAD, NSTS, FTT) ;
- 2 unités mécaniques (SISMAR, SOREM) ;
- 1 unité de matériaux de construction (SENAC-ETERNIT) ;

Il s'y ajoute la présence de nombreux sites d'exploitation de carrières renfermant de la latérite, du grès, du calcaire, de l'argile et du basalte.

Il convient de souligner la concentration des industries dans les départements de Thiès et de Tivaouane, ainsi que la prédominance des industries chimiques et extractives.

Malgré ses productions agricoles relativement diversifiées, Thiès compte très peu d'industries agro-alimentaires.

En outre, la région bénéficie d'un potentiel de gisement de tourbe de plus de 40 millions de m³ dans la zone des Niayes, de sables titanifères et de gaz naturel.

4.6.2 – Contraintes

Pour l'essentiel, les contraintes sont liées à :

- la crise du marché mondial des phosphates et des engrais ;
- la cherté de l'énergie et des autres facteurs de productions ;
- l'insuffisance de l'électrification rurale ;
- la faible diversification du tissu industriel régional ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- les nombreuses difficultés rencontrées par les industries textiles de la région.

4.6.3 – Perspectives

Pour renforcer et rendre performante l'industries textiles de la région.

- d'explorer les marchés sous-régionaux et asiatiques pour le phosphate ;
- de mettre en valeur les autres ressources minières de la région ;
- de mettre en place un cadre incitatif à l'implantation de PME/PMI surtout dans le domaine agro-alimentaire ;
- de faciliter les conditions d'accès au crédit pour les PME/MPI ;
- d'assurer la formation à l'entrepreneuriat ;
- de promouvoir le développement de filières de formation en rapport avec les potentialités de la région.

Par ailleurs, la mise en place prochaine de la ZODIR offrirait à la région un instrument de promotion du développement industriel régional et d'attrait des investisseurs

4.7.1 – ENERGIE

4.7.1 – Situation

La Région de Thiès n'abrite pas de centrale électrique ou de centrale de distribution autonome. Elle est alimentée par la centrale du Cap des Biches de Rufisque distante de 40 km.

L'accès à l'électrification est encore un luxe pour la majorité de la population régionale, surtout rurale. En effet, en 1998, ce ne seraient que 71 localités sur près de 2000 qui bénéficieraient de l'électricité avec 40.677 abonnés pour une consommation de 135 370 kw.

L'électrification rurale reste encore timide dans la région avec moins de 5 % des villages qui sont raccordés au réseau.

4.7.2 – Contraintes et Perspectives

Dans la région de Thiès, l'énergie ne parvient guère à s'ériger en secteur à haut effet d'entraînement. La cherté de l'électricité constitue l'un des principaux griefs reprochés à la SENELEC par les ménages et les industries.

L'insuffisance de la capacité de production et la vétusté du réseau de distribution sont d'autres limites qui empêchent le développement optimal du secteur.

Des perspectives existent quand même avec une possible valorisation des tourbes des Niayes et l'exploitation des énergies renouvelables (soleil, mer, vent...).

4.8 – ARTISANAT

4.8.1 – Situation

Bien qu'aucune étude approfondie n'ait été réalisée au niveau régional sur le secteur informel et notamment en direction de l'artisanat, ce sous secteur renferme un dynamisme qui en fait la clef de voûte du développement des PME/PMI.

Tableau 18 : Répartition des artisans selon le type d'entreprise

TYPE	Thiès	Mbour	Tivaouane	TOTAL
Production	1.095	629	283	2.007
Service	586	399	126	1.111
Art	698	450	259	1.407
TOTAL	2.379	1.478	668	4.525

Source : Chambre des Métiers : 2000

L'artisanat se déploie à travers un grand nombre de secteurs avec 4.525 inscrits au répertoire des métiers en 2000 répartis en artisanat d'art (1.407), de service (1.111) et de production (2.007).

L'existence d'un village artisanal dynamique, d'un marché touristique et de localités phares comme Méckhé sont des acquis pour le développement de l'artisanat dans la région.

L'acquisition d'une certaine technicité et, surtout, le développement de la créativité locale sont des atouts réels de l'artisanat régional.

Bien qu'étant un secteur potentiellement pourvoyeur d'emplois et un milieu propice à l'apprentissage des jeunes, cette activité du fait de son caractère informel manque de lisibilité et d'organisation.

4.8.2 – Contraintes

l'artisanat souffre par ailleurs de contraintes relatives :

- aux difficultés d'accès au crédit ;
- à l'insuffisance de la formation et de la qualification professionnelle ;
- à l'absence de centre de formation et de perfectionnement des artisans ;
- au faible niveau et à la vétusté de l'équipement ;
- à la faiblesse des débouchés pour les produits artisanaux ;
- à la concurrence des produits artisanaux étrangers ;
- à l'insuffisance organisation des artisans.

4.8.3 – Perspectives

L'organisation de ce secteur et son intégration dans le circuit économique formel ainsi que la définition d'une fiscalité soucieuse de satisfaire les intérêts des acteurs du jeu économique régional, devraient constituer des perspectives intéressantes pour son essor. Surtout si on le met en rapport avec les potentialités touristiques de la région.

De même la mise sur pied de structures de crédit adapté ainsi que la formation et l'encadrement des artisans constituent des priorités

4.9 – COMMERCE

4.9.1 – Situation

La région de Thiès a connu dans le passé une activité commerciale importante qui s'est rapidement développé en raison des atouts importants relatifs à une bonne maîtrise du secteur par les opérateurs qui sont regroupés autour de structures fortes comme l'UNACOIS, à l'existence d'une chambre de commerce dynamique, à la proximité de Dakar et à l'importance du Tourisme.

Les activités commerciales occupent un nombre très important de personnes en toute saison à travers 22 marchés permanents et 15 marchés hebdomadaires. Des magasins de commerce au nombre de 850 à Thiès, 1175 à Mbour et 537 à Tivaouane, constituent le fondement des activités de distribution.

Par ailleurs, on dénombre quelques magasins à grande surface (supermarchés et magasins de référence).

Le petit commerce, ainsi que le micro-détail occupent en général les femmes et les jeunes sans emploi.

4.9.2 – Contraintes

Le développement du secteur se heurte à des contraintes majeures qui sont entre autres :

- la faiblesse du pouvoir d'achat des populations qui se traduit par une circulation lente des stocks ;
- l'accès difficile au crédit ;
- la pléthore d'opérateurs économiques qui entraîne la saturation du secteur ;
- l'anarchie qui règne dans la distribution suite à la suppression des stades de commerce.

4.10 – TOURISME

4.10.1 – Situation

La région de Thiès, par sa position géographique, offre d'importantes ressources et potentialités touristiques. Selon le X^{ème} plan de développement économique et social et les statistiques du Tourisme de 1999, la région de Thiès occupait la seconde place au niveau national avec une capacité d'offre touristique de 26 % après Dakar (35 %).

Ces performances sont en partie dues aux innombrables atouts dont dispose la région et qui ont pour noms : une longue façade maritime de 200 km et un ensoleillement de 24 j/mois, un climat favorable, une richesse en valeurs culturelles et historiques, la proximité de l'aéroport de Dakar, une grande possibilité de diversification des formules touristiques (balnéaire, découverte, chasse), des infrastructures hôtelières et touristiques de grande qualité.

L'aménagement touristique dans la Petite Côte est confié à la SAPCO qui a réalisé d'importantes infrastructures. Les promoteurs privés quant à eux se chargent de réaliser les unités hôtelières.

Des investissements de l'ordre de 3 milliards de F.CFA ont été réalisés sur cette zone. Ils ont permis la création de 3.000 emplois directs et de plus de 1000 emplois indirects. Seulement les effets d'entraînement sur l'artisanat et la culture restent encore limités. De même les résultats pourraient être d'avantage améliorés.

Tableau 19 : Evolution des indicateurs touristiques :

Indicateurs	1997	1998	1999	2000
Nombre d'hôtels	36	36	38	40
Nombre de chambres	2.025	2.025	2.070	2.224
Nombre de lits	4.459	4.459	4.563	4.706
Nombre d'arrivées	115.131	122.106	140.469	123.898
Nombre de nuitées	676.633	738.847	769.786	688.331
Taux d'occupation	56,8	58,8	56,6	48,1
Durée de Séjour	5,9	6,1	--	5,1
Nombre de campements	--	--	--	70

Source : MT : 2000

Malgré l'accroissement de l'offre touristique ces trois dernières années (1997-2000), on note une diminution de la demande touristique entre 99 et 2000 (-11%). Selon les

responsables du secteur, cette situation, s'explique par le contexte pré et post électoral qui a caractérisé ces deux années. Ce qui s'est alors traduit par l'annulation de plusieurs réservations au niveau des hôtels.

4.10.2 – Contraintes

Les principales contraintes sont liées :

- aux difficultés de financement du secteur ;
- à la saisonnalité du tourisme ;
- à la faiblesse de la diversification des activités touristiques ;
- à la cherté des facteurs de productions (électricité) ;
- à l'insécurité dans les zones touristiques ;
- à la perversion des mœurs (prostitution, délinquance, pédophilie...) avec comme conséquence la prévalence élevée des IST/SIDA ;
- à l'impact faible des retombées des activités touristiques sur les collectivités locales ;
- à la concentration des infrastructures hôtelières dans le département de Mbour sur la petite côte ;
- à la non intégration de l'aménagement touristique à un plan général d'aménagement de la région.

4.10.3 – Perspectives

En terme de perspectives, le syndicat d'initiative s'attelle à la promotion du tourisme religieux par la visite de localités telles que Tivaouane, Ndiassane, Pire et Popenguine.

D'autres formes de tourisme en dehors du balnéaire (affaires, pêche sportive, découverte, cynégétique de vision, culturel et écotourisme) sont également à encourager.

Il reste aussi opportun de faciliter l'implantation des nationaux dans l'exploitation touristique.

L'aménagement de la grande côte constitue aussi une préoccupation essentielle de la région dans la mesure où il permettrait la décentralisation des infrastructures touristiques et la promotion de sites se trouvant entre Cayar et Lompoul.

Il faut aussi retenir le projet de réalisation de l'aéroport de Diass qui pourrait jouer un grand rôle dans l'accessibilité de la région.

4.11 – TRANSPORT

La région de Thiès constitue un carrefour doté d'un réseau routier assez important. C'est aussi un point de rencontre de toutes les lignes de voies ferrées nationales et internationales. Elle abrite d'ailleurs le siège de la Société Nationale des Chemins de Fer.

4.11.1 – Transport routier

▪ Situation

La région de Thiès est assez bien pourvue en infrastructures routières (6,6 % du total du Sénégal). Elle occupe le 7^{ème} rang au niveau national avec 510 km de routes revêtues et 461 km de routes non revêtues.

Cela est d'ailleurs confirmé par certains indicateurs plus anciens (4^{ème} position pour la longueur de la voirie pour 100.000 hbts et 2^{ème} pour la longueur pour 100 km² en 1993).

Même si récemment l'investissement routier a intéressé la région (réhabilitation de la Nationale n°2, réalisation des tronçons Ngasobil-Ndianda-Nguéniène-Sandiara-Ndiagianiao Thiadiaye-Fissel , Thiès-Notto-Nguékokh , Sewekhayé-Ngoundiane), les besoins en matière de routes et de pistes de la région de Thiès encore importants.

S'agissant de l'organisation des transports, elle est surtout facilitée par la relative densité de l'infrastructure routière et le rôle de carrefour que joue la capitale régionale. Mais les déplacements à l'intérieur de la région soulèvent quelques problèmes du fait de la nature de certaines pistes de production et des conditions difficiles de transport.

Le parc automobile est en constante augmentation mais reste encore vétuste.

▪ Contraintes et perspectives

Les contraintes relatives au transport dans la région sont surtout liées au faible niveau et l'état défectueux de certaines routes, à la précarité de la voirie rurale et à l'étroitesse de son volume pour les départements de Mbour et surtout de Tivaouane.

L'absence de signalisation et dans une certaine mesure, la congestion de la circulation à la suite des stationnements abusifs sont aussi d'autres contraintes dans les agglomérations urbaines.

Il faut aussi retenir dans les perspectives, les importantes actions retenues dans le cadre du deuxième plan sectoriel des transports ainsi que la mise en œuvre d'infrastructures prévues dans les programmes du PNIR et du FED.

4.11.2 – Transport ferroviaire

▪ Situation

La région de Thiès est le point de rencontre de toutes les lignes de voies ferrées nationales et internationales. Elle est aussi appelée la « Capital du Rail » au regard du siège de la Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal SNCS et des infrastructures qu'elle abrite (les ateliers de maintenance du matériel roulant, le centre de formation professionnelle).

La longueur du réseau régional s'élèverait à 128 km répartis en plusieurs tronçons :

- Thiès – limite région de Dakar (23 km) seul axe double du réseau et moins vétuste ;

- Thiès – limite région de Diourbel (32 km) ;
- Thiès – limite région de Louga (52 km) ;
- Tivaouane – Taïba – ICS (21 km) axe des phosphates et de l'acide sulfurique ;

La région dispose d'une gare ouverte au trafic international (la gare de Thiès) et de deux gares secondaires opérationnelles (Tivaouane et Khombole).

Bien que très florissant ces dernières années, le transport ferroviaire a connu une léthargie suite à la suppression ces derniers temps du trafic voyageur national. La reprise du trafic Thiès – Dakar et bientôt celui de Dakar – Saint-Louis présagent un regain d'activités.

Tableau 20 : Performances du Chemin de fer

ANNEES	MARCHANDISES		VOYAGEURS	
	Produits phosphatiers (Tonnes)	Trafic international (T)	National	International
1996	1 944 976	433 463	6 336 512	47 771
1997	1 658 896	429 332	5 024 050	41 395
1998	1 560 786	431 510	3 993 571	35 476
1999	1 654 876	361 862	4 802 613	31 762
2000	1 396 180	351 397	4 273 706	30 845

Source : SNCS

▪ Contraintes

Malgré ses atouts relatifs à l'existence d'une forte demande sur l'axe Thiès – Dakar, l'existence d'un personnel technique qualifié, le développement du Chemin de Fer dans la région se heurte à certaines contraintes qui sont :

- la faible disponibilité du matériel roulant ;
- la vétusté et la détérioration avancée de l'équipement et des infrastructures ;
- la forte dépendance au trafic malien (60 % du volume d'activité et 70 % de ses recettes) ;
- la faible capacité à répondre aux exigences du transport moderne (rapidité, confort, sécurité, régularité)

▪ Perspectives

Des perspectives existent cependant. Elles tiennent à la reprise éventuelle du trafic voyageurs sur l'ensemble des principaux axes.

Le projet d'installation des rails à grand écartement et l'intégration Mines-rail (MIFERSO, phosphates de Matam...) sont aussi des perspectives salutaires pour le développement régional et pour le transport ferroviaire.

Il faut noter que le deuxième plan sectoriel des transports comporte un important volet de rénovation et d'amélioration de l'exploitation ferroviaire.

4.12 – POSTES

4.12.1 – Situation

Avec 17 bureaux de poste répartis dans les trois départements (5 à Thiès, 5 à Mbour et 7 à Tivaouane), la région est assez bien couverte par le réseau postal qui constitue l'un des secteurs les plus importants dans la vie économique et sociale de Thiès.

L'étude de la situation financière des mandats locaux et internationaux fait ressortir la situation suivante :

Tableau 21 : Mandats émis et payés au titre de la gestion 2000.

Zones Mandats (millions)	Locaux	CAPTEAO	Europe et International	Total
Emis	1 730 914 239	51 781 472	76 964 357	1 859 660 068
Payés	635 046 337	149 112 800	1 312 919 203	2 097 078 340
Différence	1 095 867 902	-97 331 328	-1 235 954 846	-237 418 272

Source : Délégation Régional des Postes de Thiès

Il ressort de la situation ainsi présentée que la Poste à Thiès est largement créditrice envers ses homologues des autres pays qui n'honorent pas toujours leurs engagements (pays CAPTEAO).

Ainsi, les Postes de la région feraient des recettes de l'ordre de 6 à 7 milliards de francs par an.

4.12.2 – Contraintes et perspectives

La principale contrainte reste le faible taux de couverture (plusieurs chef-lieux d'arrondissement et de communautés rurales ne sont pas dotés de bureaux de postes).

En ce qui concerne les perspectives, la poste, érigée en Société Nationale depuis 1995, place ses espoirs dans l'assouplissement de la législation avec notamment une réflexion enclenchée à propos de l'opportunité de création de filiales assurant la fonction crédit.

4.13. – COMMUNICATION

4.13.1 – Télécommunications

S'agissant du sous-secteur des Télécommunications, la région de Thiès compte un parc téléphonique assez dense. Elle est après Dakar et Diourbel, la 3^{ème} région en matière de parc et

la deuxième après Dakar pour le trafic. Elle enregistre un chiffre d'affaires évoluant entre 4 et 6 milliards annuels.

Tableau 22 : Situation du parc téléphonique de la région de Thiès

Indicateurs	1999	2000
Lignes téléphoniques	10 380	13 914
Lignes télex	16	--
Cabines Sonatel	42	48
Télé centres	742	1 653
Ponts phones	22	

Sources : ART/SONATEL de Thiès

Pour la SONATEL, les principales contraintes sont la faiblesse de la téléphonie rurale, les coûts d'abonnement élevés ainsi que la cherté des tarifs qui sont pratiqués.

4.13.2 – Situation radios

La région de Thiès, grâce à la proximité de la capitale nationale, est bien couverte par les radios qui y émettent.

La libéralisation du secteur a permis la création de stations de radios privées régionales mais aussi communautaires qui sont animées et gérées par les populations à la base.

La région compte aujourd'hui 7 radios régionales communautaires.

Tableau 23 : Couverture radiophonique de la Région

TYPE	NATURE			LOCALISATION
	Public	Privé	Communautaire	
RTS – Thiès FM	1			Commune de Thiès
Sud FM		2		Commune de Thiès et Mbour
Dounya FM		2		Commune de Thiès et Mbour
La côtière			1	Commune de Joal-Fadiouth
Penc-mi			1	Communauté rurale Fissel
TOTAL	1	4	2	

Source : SRAT/THIES

Le développement de ces radios au-delà de la circulation rapide de l'information, de la grande diffusion des connaissances scientifiques et des programmes de développement, a permis de concrétiser le droit à l'information plurielle. Il a également permis la promotion des cultures locales et la spécialisation des programmes radiophoniques vers les objectifs de développement de la région.

▪ Contraintes :

Elles se résument :

- aux coûts exorbitants des charges d'exploitation ;
- aux coûts élevé des facteurs
- A l'inexistence de subventions de la part de l'Etat et des collectivités locales.

▪ **Perspectives**

Malgré les efforts fournis ces derniers temps dans le cadre de la communication radiophonique, il reste nécessaire dans les perspectives de veiller à :

- permettre un plus grand accès de la majorité aux radios notamment par l'utilisation des langues nationales dans la majorité des émissions ;
- améliorer la qualité de l'écoute ;
- développer des thèmes pertinents de développement local ;
- développer plus largement les radios communautaires qui sont des radios de proximité ;
- aider à l'émergence d'une presse écrite régionale spécialisée ;
- encourager la mise en place d'agence de communication avec des organes compétitifs et rentables.

4.13.3 – Les NTIC

La Région de Thiès, de part sa position de proximité par rapport à Dakar, offre de grandes opportunités pour le développement des NTIC.

Elle dispose entre autres de grandes écoles de formation, de centres de formation en informatique, d'une structure régionale de Trade Pointe, de magasins de commerce d'ordinateurs et de consommables informatique, de Cyber espaces et d'une population jeune favorable à l'acquisition de nouvelles technologies.

Les NTIC constituent un outil de transparence, de recherche, de visibilité pour toutes les activités socio économiques. Elles sont des supports d'intégration géographique et de développement économique et social pertinents.

Il faut souligner l'entrée timide des NTIC dans les collectivités locales de la région avec surtout l'installation d'un Cyber centre « Joko Club » dans la communauté rurale de Ngoudiane.

▪ **Contraintes :**

Le développement des NTIC au niveau de la Région de Thiès se heurte à certaines contraintes dont les plus saillantes sont :

- le déficit en équipements et infrastructures ;
- la faiblesse du nombre de connexion à l'Internet ;
- le nombre encore limité de Cyber espaces ;
- la quasi-inexistence de Centre de Formation en NTIC ;
- L'inexistence d'un cadre institutionnel adéquat ;
- L'absence de Prise en charge des NTIC dans les politiques de formation au niveau régional.

▪ **Perspectives :**

Pour faire jouer aux NTIC leur rôle véritable de promotion socioéconomique régionale, il s'agira de :

- systématiser l'enseignement de l'informatique à l'école ;
- développer un programme d'alphabétisation numérique ;
- intensifier l'information sur les NTIC en tant que support du développement au niveau des Collectivités Locales ;
- mettre en place un cadre institutionnel pour le développement des NTIC ;
- créer un centre de formation sur les NTIC ;
- promouvoir le développement des Cyber espaces ;
- favoriser l'accessibilité à l'électricité et au téléphone ;
- mettre en place un système d'Information au niveau des infrastructures publics pour favoriser une communication opérationnelle entre gouvernants et concernés.

V – EVOLUTION DES SECTEURS SOCIAUX

5.1. – SANTE ET HYGIENE

5.1.1 – Situation

Malgré les efforts consentis par l'Etat et ses divers partenaires et l'implication de plus en plus poussée des populations dans la gestion de la santé, la situation sanitaire de la région reste encore à parfaire tant au niveau de l'accès et de la qualité des soins, que de la mise en œuvre des différents programmes.

La situation des infrastructures se présente ainsi :

Tableau 24 – Evolution des Infrastructures sanitaires

Années / Désignation	1999	2001			
		Thiès	Mbour	Tivaouane	Total
Hôpitaux	02	02	0	0	02
Centres de santé	09	02	04	03	09
Postes de santé	92	52	43	29	124
Cases de santé	222	69	76	97	242
Maternité rurales	53	22	12	19	53
Cabinets privés	Nd	14	11	03	28
Cliniques privés	Nd	02	01	0	03
Centre de santé psychiatrique Dalal Xel	01	-	-	01	01

Source : Région Médicale – Thiès

La région est relativement pourvue en matière d'infrastructures sanitaires ; elle se situe juste après Dakar.

On note une certaine évolution des infrastructures entre 1996 et 2001 due aux constructions effectuées par l'Etat et ses partenaires notamment la Banque Mondiale.

Seulement, ces dernières sont caractérisées par une répartition inéquitable entre les trois départements (Thiès et Mbour sont privilégiés par rapport à Tivaouane) et entre la zone urbaine et rurale qui reste défavorisée.

Les ratios de couverture en 2000, bien que satisfaisants par rapport au niveau national, restent encore faible par rapport aux normes de OMS, malgré l'existence de nombreux cabinets et cliniques privés.

Tableau 25 : Ratios de couverture en infrastructure en 2000

Structure	Région	Normes OMS
Hôpital	1 pour 655 467 hbts	150 000
Centre de santé	1 pour 145 660 hbts	50 000
Poste de santé	1 pour 12 728 hbts	10 000

Source : Région médicale – Thiès

*Milieu urbain 1 pour 9 832 habitants, Milieu rural : 1 pour 14 284 habitants

Par ailleurs, les deux hôpitaux sont localisés dans la capitale régionale. Ce qui pose de nombreux problèmes de référence sanitaire.

En outre les équipements et matériels sanitaires sont déficients et insuffisants et la logistique très faible notamment les ambulances. Il faut cependant noter les appuis logistiques reçus dans le cadre de la coopération décentralisée.

Concernant le personnel, l'effectif est estimé en 2001 à 842 agents dont 528 soit 64 % dans le public ainsi répartis :

Tableau 26 : Situation du personnel

DESIGNATION	NOMBRE
Médecins/Chirurgiens Dentistes/Pharmaciens	37
Techniciens Supérieurs de Santé	29
Infirmiers d'état et Agents sanitaires	221
Sages-femmes d'état	68
Assistants et aides sociaux	15
Personnel d'Hygiène	82
Auxiliaires et Agts Adm.	86
Total	538

Source : Région Médicale / THIES, 2001

La situation du personnel est caractérisée par une insuffisance notoire due d'une part au gel du recrutement ces dernières années et d'autre part à une répartition spatiale déséquilibrée. Ce qui se traduit par la fermeture de plusieurs structures sanitaires surtout en milieu rural.

En effet, le personnel reste concentré en zone urbaine et notamment au niveau des hôpitaux et centres de santé. Les deux villes de Thiès et Mbour concentrent à elles seules 63 % des sages femmes.

Tableau 27 : Ratio de couverture en personnel

Structure	1996	2001	Normes Nationales
1 médecin	26 742 hbts	18 003 hbts	5 000 hbts
1 Infirmier d'état	3 662 hbts	4 243 hbts	300 hbts
1 Sage femme d'état	5 738 FAR	3 562 FAR	300 FAR

Source : Région Médicale – Thiès

S'agissant de la formation des ressources humaines, la région dispose de diverses écoles de formation : l'institution de Pédiatrie Sociale de Khombole ; l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social de Khombole ; l'institut Santé et Développement de Mbour l'Ecole des Infirmières de Thiès (Privé Catholique).

L'analyse de la situation épidémiologique montre que les principales causes de morbidité sont respectivement le paludisme, les maladies de la peau, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires.

Le paludisme reste la première cause de morbidité et représente près de 1/3 des affections en 1999.

La prévalence du SIDA est estimée en moyenne 0,1 % avec une pointe de 2 % à Mbour à cause de la présence des nombreux réceptifs hôteliers.

Selon l'enquête ESIS 2000, le taux de couverture vaccinale chez les enfants de 12 à 23 mois est de 52,6 % qui se révèle très faible par rapport aux efforts fournis dans le cadre du PEV.

L'efficacité du programme nécessite une surveillance épidémiologique, une chaîne de froid fonctionnelle, un approvisionnement suffisant en vaccins et une mobilisation des populations.

Il faut se féliciter de la mise en œuvre de programmes de lutte contre la malnutrition exécutés au niveau des districts sanitaires à travers le PAIN (Paquets d'Actions Intégrées de Nutrition) et le PCIME (Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance).

Le programme santé de la reproduction regroupe plusieurs volets et privilégie surtout la prévention. Il vise à promouvoir le bien être de la femme, de l'enfant et de la famille. La planification familiale connaît des résultats mitigés. Le taux de prévalence contraceptive est passé de 8 % en 1999 à 12 % en 2000 selon l'enquête ESIS.

Les consultations prénatales (CPN) qui vont de pair avec la prévention du paludisme chez la femme enceinte, de l'anémie et du tétanos néonatal, enregistrent un taux d'achèvement de 62 % en 2000 contre 42 % en 1996. Malgré cette évolution on déplore encore le non respect des CPN par certaines femmes.

▪ 5.1.2 - Contraintes

Les principales contraintes du secteur sont :

- la faiblesse et la mauvaise répartition des infrastructures sanitaires ainsi que du personnel de santé surtout au niveau rural ;
- la non fonctionnalité de certaines structures sanitaires ;
- les difficultés d'approvisionnement en médicaments ;
- la présence d'unités industrielles polluantes et l'insalubrité des centres urbains ;
- les problèmes d'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- les difficultés de mobilisation des ressources financières notamment le fonds de dotation ;
- le manque de coordination des différents intervenants ;

▪ 5.1.3 – Perspectives :

Quand aux perspectives, elles devront s'appuyer sur la réactualisation à la carte sanitaire régionale (équipements, personnel, intervenants), sur la communication (IEC population, industriels, hôteliers etc.) et la définition de mécanismes de gestion rigoureuse des comités de santé.

Il convient aussi de développer des stratégies de promotion de l'hygiène, d'améliorer du cadre de vie et d'accès à l'eau potable. De grands espoirs restent placés sur les impacts de la réforme hospitalière mise en œuvre récemment dans la région.

Il y'a aussi lieu d'encourager les mutuelles de santé qui ont connu ces derniers temps un certain développement dans la région ainsi que le dynamisme de la mobilisation communautaire.

5.2 – EDUCATION ET FORMATION

La région de Thiès occupe une position intermédiaire en matière d'éducation malgré l'existence d'un cycle formel allant du préscolaire au niveau universitaire et d'un cycle informel.

5.2.1 – EDUCATION DE BASE FORMELLE

5.2.1.1 – Développement de la petite enfance

Tableau 28 : Evolution des infrastructures et des effectifs dans le préscolaire

ANNEES	STATUT	ECOLES	SECTIONS	EFFECTIFS		
				G	F	T
95/96	Public	9	35	422	433	857
	Privé	23	66	660	744	1 409
	Total	32	101	1 082	1 184	2 266
96/97	Public	9	32	387	437	824
	Privé	29	103	864	857	1 721
	Total	38	135	1 251	1 294	2 545
97/98	Public	9	31	355	351	706
	Privé	38	103	1255	1249	2504
	Total	47	134	1610	1600	3210
98/99	Public	8	31	406	409	815
	Privé	39	115	1228	1354	2582
	Total	47	146	1634	1763	3397
99/00	Public	8	30	400	425	825
	Privé	50	124	1394	1547	2941
	Total	58	154	1794	1972	3766

Source : PRDE/Thiès, 2000

Malgré un essor réel caractérisé par une augmentation substantielle des écoles maternelles ainsi que de leurs effectifs entre 1995 et 2000, la pré scolarisation totale reste encore une utopie compte tenu du nombre important de la population préscolaire estimée à 261.453 en 2000. Ce qui se traduit par un taux d'accès de près de 13 % seulement.

Le privé domine le public avec des taux avoisinant 80 % pour les établissements et 75 % pour les effectifs.

On note avec satisfaction la présence des filles qui dépasse de peu celle des garçons et qui se situe en 2000 à 52,36 %.

S'agissant de la répartition régionale, il faut souligner que la commune de Thiès concentre le plus d'infrastructures, suivie de Mbour, Tivaouane et Thiès département. Ces disparités importantes trouvent leur fondement dans la forte concentration des populations en milieu urbain ainsi que dans la faiblesse des moyens des populations rurales. Il faut d'ailleurs noter le manque d'infrastructures dans certaines localités.

Par ailleurs, on relève des difficultés liées à la qualité de l'encadrement dont les ratios estimés à 01 inspecteur pour 114 éducateurs, 01 éducateur pour 15 élèves et 01 section pour 23 élèves doivent être corrigés afin de pouvoir prendre correctement en charge ce sous secteur capital.

De même l'absence de conseillers pédagogiques itinérants reste un grand handicap dans ce domaine.

5.2.1.2 – Enseignement élémentaire

Tableau 29 : Evolution des Infrastructures et des Effectifs dans l'élémentaire

ANNEES	STATUT	NBRE D'ECOLES	NBRE DE CLASSES	NBRE DE COURS	EFFECTIFS	
					T	F
95/96	Public	367	1744	2188		
	Privé	28	183	186		
	Total	395	1927	2374		
96/97	Public	401	1869	2375		
	Privé	28	182	194		
	Total	429	2051	2469		
97/98	Public	430	2063	2444		
	Privé	38	222	228		
	Total	468	2285	2672		
98/99	Public	450	1964	2616		
	Privé	33	270	241		
	Total	486	2234	2857		
99/00	Public	492	2446	2878		
	Privé	39	1255	259		
	Total	531	2701	3137		

Source : PRDE/Thiès

On note une progression importante des structures et des effectifs entre 1995 et 2000 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 6,09 % pour les structures. Les effectifs ont augmenté de 3,2 % en moyenne annuelle sur la même période.

Le taux brut de scolarisation a connu une grande évolution passant de 55 % en 1995 à 70 % en 2000 ; ce qui se traduit aussi par une nette amélioration chez les filles avec respectivement 51 % et 63 %.

Cette situation positive cache quelques insuffisances importantes. En effet, la même caractéristique relative aux disparités dans le pré scolaire constitue aussi la règle majeure dans l'élémentaire.

Ces disparités s'expriment d'une part entre le public et le privé et d'autre part entre zone urbaine et rurale. Le public est très présent au niveau de l'élémentaire où sa mainmise est quasi générale (près de 90 % des indicateurs régionaux).

En ce qui concerne le T.B.S estimé à près de 70 %, Thiès fait partie des régions les plus scolarisées avec cependant des disparités intra-régionales importantes qui laissent le département de Tivaouane en rade par rapport à Thiès commune qui frôle la scolarisation universelle avec un taux d'environ 90 %.

La surcharge des infrastructures réduit considérablement les conditions d'apprentissage comme l'attestent les ratios suivant en 2000.

1 maître / 53 élèves ;
 1 classe / 58 élèves, parfois 100 élève à Thiès ville ;
 1 table banc / 03 élèves ;
 1 inspecteur / 191 maîtres.

Quant aux résultats scolaires, les rendements sont encore faibles par rapport au niveau national. Le taux de promotion CM1-CM2 en 2000 se situe à 67 %, le taux de redoublement à 33 % et celui des abandons à 32,89 % avec des disparités énormes entre filles et garçons et entre circonscriptions.

Pour le CFEE, le taux d'admission estimé en 2000 à 46,94 % mérite des améliorations importantes surtout en milieu urbain.

Tableau 30 : Résultats scolaires CFEE

IDEN	Ont composé	Admis	%
THIES/VILLE	5 199	2 618	50,35
THIES/DEPART.	3 196	1 332	41,67
MBOUR	5 919	2 343	39,58
TIVAOUANE	3 031	1 849	61
TOTAL	17 345	8 142	46,94

Source : PRDE/Thiès

Aux contraintes d'ordre pédagogiques, il faut ajouter la vétusté de certaines écoles et l'insuffisance des équipements et du matériel. De même que l'insuffisance des ouvrages annexes notamment les latrines, les robinets etc. et qui constitue un obstacle à l'accès.

Il faut cependant souligner la timide entrée des NTIC dans les inspections qui gagnerait à être étendue dans les écoles.

5.2.1.3 – L'Education spéciale

La région compte une seule structure publique dans ce domaine ; il s'agit de l'INEFJA qui accueille les aveugles dans l'élémentaire, le moyen/secondaire et les filières de formation professionnelle.

L'exiguïté des locaux limite les capacités d'accueil.

Le personnel est très insuffisant ; un seul formateur en braille qui assure en même temps la fonction de directeur de l'école.

Il faut souligner l'absence de prise en charge des autres types de handicap dans le cadre de l'éducation et de la formation.

5.2.2 – EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

L'éducation non formelle comprend d'une part les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et les Ecoles Communautaires de Base.

Ces initiatives découlent d'une analyse de la situation de l'analphabétisme qui s'est révélé important ces dernières années.

5.2.2.1 – Alphabétisation fonctionnelle

Tableau 31 : Situation de l'alphabétisation en 2000

IDEN	PAIS			PAPA			ONG			TOTAUX			%
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Tivaouane	43	529	572	384	7799	8183	12	560	572	439	8888	9327	32,7
Thiès Départ.	00	710	710	194	6178	6372	429	2000	2429	623	8888	9511	33,4
Thiès Ville	03	333	336	13	848	861	00	00	00	16	1181	1197	4,3
Mbour	164	1590	1754	672	5400	6072	42	568	611	879	7552	8436	29,6
Total	210	3162	3372	1263	20225	21488	484	3128	3612	1957	26515	28472	100

Source : PRDE/Thiès

Les programmes d'alphabétisation ont débuté depuis des décennies dans la région et ont touché entre 1996 et 2000 94.690 femmes (90 %) et 10.358 hommes (10 %).

Les résultats découlent de l'action combinée des ONG, du PAIS et du PAPA qui ont permis de faire reculer le taux d'analphabétisme de 60,08 % en 1997 à 44,02 % en 2000.

Il faut noter qu'il demeure encore élevé bien qu'il fut de 68,5 lors du recensement de la population en 1988.

L'anarchie qui règne dans ce secteur et qui est due à l'installation incontrôlée des classes implantées par les ONG et les projets causent des difficultés de coordination et creusent par conséquent les disparités.

Par ailleurs, l'analphabétisme de retour reste fréquent du fait du taux d'absentéisme et d'abandon élevés.

Les manuels de qualité font défaut et le ratio d'encadrement est élevé.

5.1.4 – Les Ecoles Communautaires de Base (ECB) :

Modèles alternatifs développés à partir de 1995, les ECB sont fréquentées par les enfants âgés de 9 à 15 ans dont la population est estimée à 124 745 en 2000.

Tableau 32 : Situation des ECB, 2000

IDEN	PAPA			ONG			TOTAUX			TAUX
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
Tivaouane	00	00	00	92	289	381	92	289	381	27 %
Thiès Départ.	93	527	620	39	73	112	132	600	732	51,8 %
Thiès Ville	62	105	167	00	00	00	62	105	167	11,8 %
Mbour	39	93	132	00	00	00	39	93	132	9,4 %
Total	194	725	919	131	362	493	325	1087	1412	100 %

Source PRDE/Thiès

Vingt trois (23 écoles ayant un effectif de 790 élèves ont terminé leur cycle de 4 ans ; dix huit autres (18) terminent en 2003 avec un effectif de 622 élèves soit au total 1.412 élèves dont 1.087 filles (77 %). Ce qui correspond à un taux d'accès de 1,13 %.

Il existe une certaine disparité dans la répartition des ECB financés par le PAPA ; le département de Tivaouane n'a pas été touché par l'expérimentation.

L'essentiel des infrastructures est constitué d'abris provisoires peu fonctionnels. Les résultats sont encore faibles. L'absence d modèle de pérennisation des Ecoles Communautaires de Base constitue une contrainte majeure. De même les difficultés financière du PAPA ont eu des répercussions négatives sur le fonctionnement des ECB.

5.2.3 – ENSEIGNEMENT MOYEN

Sur un total de 67 établissements en 2000, répartis presque équitablement entre le public (35) et le privé (32), l'enseignement moyen compte un effectif total de 28 457 élèves dont 22 772 dans le public.

Ces effectifs restent encore faibles au regard de l'importance de la population cible estimée à 121 287 soit un taux d'accès évalué à près de 7 %.

La zone urbaine se taille une place plus importante (42 au total) contrairement dans l'élémentaire pourvoyeur du cycle moyen. Cela traduit une forte déperdition notamment en milieu rural. Les disparités entre département se révèlent criardes au profit de Thiès.

De même, les disparités de genre se creusent davantage (près de 41 % seulement de fille) du fait de facteurs socioculturels d'une part et d'autre part de l'insuffisance de collèges et de lycées de proximité permettant de garder encore les filles auprès de leurs familles.

Le taux d'encadrement estimé à 01 professeur pour 192 élèves en Lettres Modernes, 01 professeur pour 162 élèves et Math et 01 professeur pour 208 élèves en Hiso-Géo, traduit des insuffisances de prise en charge correcte et induit par conséquent des réductions d'horaires et/ou des heures supplémentaires importantes.

L'insuffisance et la précarité des infrastructures et équipements constituent d'autres contraintes qu'il faut relever.

L'enseignement de l'Education physique et sportive se heurte au manque d'infrastructures et d'équipement et même parfois de professeurs.

L'introduction des NTIC devient une réalité dans le moyen avec 13 collèges concernés sur les 35 publics que compte la région.

Il faut aussi souligner que très peu d'établissements dispose de salles spécialisées et de matériel scientifique ; ce qui contraint les enseignements à se limiter simplement à la théorie.

A ces contraintes peuvent s'ajouter :

- la libéralisation du secteur qui se traduit par un non respect de la carte scolaire ;
- les légèretés constatées dans l'implantation des écoles privées ;
- l'absence de formation appropriée et de gestion des principaux des collèges ;
- l'absence de personnel d'appoint ;
- l'absence d'outils modernes de travail.

En dehors des problèmes sous sectoriels relevés, les contraintes majeures ont trait à :

- l'insuffisance des latrines ;
- la faible implication des collectivités décentralisées dans la vie des écoles ;
- la confusion ou l'absence de clarification des rôles et responsabilités entre les niveau décentralisés et déconcentrés ;
- la faiblesse entrée de NTIC dans les écoles.

5.2.4 – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il est dispensé dans 15 écoles réparties entre le public (07) et le privé (08) pour un effectif total de 9050 élèves en 2000.

Le taux de transition 3^{ème} / 2nd est de 6,7 % ce qui traduit une forte déperdition. De même le taux de présence des filles baisse considérablement en second cycle pour les même raisons évoquées plus haut (37 % seulement).

Par ailleurs le nombre d'élèves en série littéraire représente près de 60 % des effectifs.

Le privé compte moins de 10 % des effectifs totaux ; ce qui témoigne de la lourde charge humaine que supporte l'équipement scolaire public notamment les Lycées Malick SY et Demba Diop.

Le nombre pléthorique d'élèves est une grande limite à la performance scolaire. Ces derniers établissements ont largement dépassé leur capacité ; les classes pédagogiques restent de loin supérieures aux classes physiques, le taux d'occupation est respectivement de 117 % et 130 % pour ces deux structures.

De plus, certains équipements connaissent un défaut d'opérationnalité.

L'enseignement des sciences rencontre d'énormes difficultés car les laboratoires sont soit inexistants, soit peu fonctionnel.

En outre, les problèmes de formation adéquate des chefs d'établissement, le manque de personnel de service et d'encadrement, les nombreux arrêts de travail dus aux grèves ou aux activités socioculturelles, la faiblesse de l'adhésion des enseignants aux innovations technologiques constituent des contraintes majeures dans le secondaire.

Pour l'enseignement technique, il faut souligner que la région ne compte pas encore de lycée.

Tableau 33 : Résultats scolaires BFEM et BAC

Circonscriptions	BFEM %			BAC %		
	95	96	98	95	96	98
Thiès Commune	46,1	-	52,6	36,1	-	41,2
Thiès Département	50,1	-	49,6		-	41,8
Tivaouane	51,0	-	48,9	50,7	-	38,4
Mbour	49,3	-	45,9	59,0	-	43,6
Région	47,8	51,3	49,6	42,9	41,3	36,9

NB : Pour les résultats du BAC, Thiès Commune et Thiès Département sont fusionnées.

Source : Exploitation données CRD

Les résultats aux examens évoluent en dents de scie s'ils ne s'inscrivent pas dans une perspective de régression, notamment pour le BAC. Ils sont sensiblement les mêmes dans toutes les localités.

5.2.5 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans ce domaine, la région de Thiès est bien dotée en structures. Elle abrite l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT), l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) et l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (ENOA).

5.2.6 – ENSEIGNEMENT ARABE

Présent surtout dans l'élémentaire, cet ordre d'enseignement est caractérisé par la prédominance du non formel et un ancrage institutionnel quasi inexistant.

Les effectifs enrôlés sont faibles (20,46 % de l'effectif total) ils sont ainsi répartis : Thiès-Ville : 9752 élèves ; Thiès-Département : 6307 élèves ; Tivaouane : 8904 élèves et Mbour : 6863 élèves .

La non couverture de l'ensemble des écoles en maître (150 / 531) pour un effectif de 166 maîtres en 2000.

Le taux d'encadrement est faible (2 inspecteurs ; 1 à Thiès-Ville et 1 à Mbour pour 166 maîtres soit un ratio de 1 inspecteur pour 83 maîtres.

5.2.7 – ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'Académie de Thiès est bien pourvue en structures de formation professionnelle. Elle vient en 2^{ème} position après Dakar avec 14 centres d'enseignement technique et de formation professionnelle dont la plupart est dans le privé qui concentre plus de 70 % des effectifs.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle concernent de nombreux domaines du développement régional : primaire (01 structure), secondaire (08), tertiaire (05) et l'économie familiale et sociale avec ses 03 centres d'enseignement technique féminin.

Dans le tertiaire, la plupart des centres offrent les mêmes formations ce qui entraîne la saturation de certaines filières.

Par ailleurs d'autres domaines en rapport avec les potentialités de la région restent inexploités. Ce sont l'hôtellerie, le tourisme, l'agro alimentaire.

A ces structures s'ajoutent : l'EFI, le Centre de Formation Préscolaire Catholique avec 25 filles, le Centre de Formation des Infirmiers et infirmières avec – pensionnaires.

Ce secteur de la formation professionnelle souffre entre autres de :

- la faiblesse de la capacité d'accueil ;
- la faible présence du secteur public qui gagnerait à être redynamisé afin d'élargir l'accès ;
- la vétusté des installations et des équipements ;
- l'absence de débouchés pour certains secteurs du fait de leur inadéquation avec les priorités locales ;
- l'inadaptation des programmes ;
- l'absence d'implication des professionnels dans la formation et l'élaboration des programmes ;
- l'absence d'un corps de contrôle.

5.3 – EMPLOI

5.3.1 – Situation

Le secteur de l'emploi est difficilement maîtrisable du fait de :

- l'existence de diverses hypothèses sur la tranche d'âge à considérer comme population active ;
- la part importante du secteur informel souvent constitué d'entreprises de petite envergure et dont l'existence est éphémère ;
- l'importance de la population active rurale.

Le RGPH de 1988 avait dénombré 275.466 personnes de 10 ans et plus qui se sont déclarés actifs dont 210.043 hommes et 65.423 femmes, soit un taux d'activité de 45,8 % (73,3 % chez les hommes et 20,8 % chez les femmes).

Selon le Recensement Général des Demandeurs d'Emploi (RGDE) de 1999, les demandeurs d'emploi sont estimés à 4,6 % dans le département de Thiès, 2,6 % à Mbour et 2 % à Tivaouane par rapport à l'ensemble des inscrits du Sénégal.

Les jeunes occupent la proportion la plus élevée des demandeurs (60,4 ont moins de 35 ans), 64,3 % sont des hommes et 51,6 % étaient des mariés.

Malgré l'importance de la population active estimée à 275.466 habitant soit 29,3 % de la population en 1988, la région de Thiès comporte l'un des taux de chômage les moins élevés du pays (6,6 % contre 9 % au niveau national).

Le secteur formel compte environ 1008 entreprises utilisant quelques 20.409 salariés. La Région vient en deuxième position après Dakar en matière de densité des activités économiques (industries manufacturières et extractives, activités maraîchères et agricoles, hôtelleries, pêche et transformation des produits de la mer, activités commerciales en tous genres, activités artisanales, etc).

Les potentialités ainsi énoncées constituent des opportunités certaines pour résoudre les problèmes de chômage et de sous emploi que connaît sa population essentiellement composée de jeunes.

Ces indicateurs traduisent tous les efforts à fournir afin de lever certaines lourdeurs et contraintes inhérentes au développement du secteur de l'emploi dans la région.

5.3.2 – Contraintes

Importantes et diversifiées, les contraintes liées à l'emploi relèvent de lourdeurs structurelles et conjoncturelles, aggravées surtout par des considérations d'ordre social. Elles sont relatives à :

- la vision péjorative de certains métiers traditionnels (forgerons, bijoutiers, potiers, cordonniers, etc) qui stagnent dans leur structure, leur organisation et se trouvent ainsi sans perspectives ;
- la tendance à privilégier l'emploi par rapport au travail avec une nette préférence pour l'emploi salarié au détriment de l'auto emploi ou de l'activité économique dans le cadre de la famille ;
- l'inadéquation formation-emploi et la sous qualification de la main d'œuvre disponible résultant de l'insuffisance de la formation professionnelle ;
- un défaut de passerelle entre, d'une part, la formation professionnelle et la formation générale et, d'autre part, entre les structures de formation professionnelle existantes et les circuits réels d'activités économiques ;
- la sous exploitation des activités en amont et en aval de celles industrielles et agricoles existantes (métiers d'appui, d'assistance et de service) ;
- la fiscalité trop élevée freinant l'initiative privée en matière d'entrepreneuriat (coût élevé d'un dossier de GIE) ;

- L'absence d'indicateurs et de repères permanents pouvant servir de facilitateurs aux entrepreneurs ;
- Les difficultés d'accès aux financements (conditionnalités non adaptées etc).

5.3.3 – Perspectives

Elles doivent être axées sur un ensemble d'actions d'information et de formation ainsi que sur la mise en place de dispositions incitatives à la promotion de l'initiative privée.

Il s'agira :

- d'assurer l'intégration et la décrispation des métiers traditionnels à travers un processus permanent de sensibilisation propre à agir sur l'entendement collectif ;
- de mettre en place une politique de formation professionnelle spécialisée qui serait en adéquation avec les spécificités de l'activité économique de la région. Il pourrait être envisagé la création d'écoles publiques ou privées de formation hôtelière ou minière.
- d'inciter les jeunes à la constitution de groupements économiques pluridisciplinaires (dossier à moindre frais comme pour la reconnaissance d'association) ;
- de mettre en place un répertoire régional de toutes les entreprises susceptibles de générer des emplois induits ainsi que de tous les organismes et institutions pouvant servir de facilitateurs en terme de travail ;
- de mettre en place une structure régionale chargée d'élaborer et de suivre la politique locale e l'emploi sur des bases réalistes et pérennes.

5.4 – URBANISME ET HABITAT

5.4.1 – Situation et évolution

▪ Urbanisme

Avec ses zones à fortes potentialités (touristiques, minières, industrielles, ichtyologiques...) et sa position et véritable carrefour routier et ferroviaire, la région de Thiès connaît une dynamique d'urbanisation remarquable.

Le taux d'urbanisation est estimé à 42 % en l'an 2000.

Tableau 34 : Population des Communes

Années	1976	1996	1999	2001
Thiès	115 200	231 584	256 113	273 599
Khombole	6 800	11 770	12 754	13 445
Pout	-	-	26 359	27 628
Kayar	-	-	-	-
Mbour	37 000	117 228	135 619	148 985
Joal-Fadiouth	11 200	26 577	29 960	32 401
Nguékokh	-	-	6 015	6 282
Thiadiaye	-	-	7 310	7 635
Tivaouane	17 000	36 446	40 623	43 612
Mékhé	8 700	15 169	16 465	17 375
Mboro	-	-	-	-

Source : DPS

En 2002, la région de Thiès s'est enrichie de deux nouvelles communes (Kayar et Mboro). Ce qui porte le total des commune à onze (11).

Mbour et Thiès constituent les entités les plus dynamiques. L'évolution de ces deux principaux établissements humains dépasse les prévisions de leur PDU. Elles ont absorbé les limites de leur périmètre communal et, faute de réserve foncière, elles ne peuvent s'étendre que dans les emprises des Communautés rurales limitrophes (Malicounda et Fandène).

Quant aux autres établissement humains de la Région, exceptés les communes de Tivaouane et de Joal-Fadiouth, pas une seule ne dispose d'un Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) ou de Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) qui puisse permettre de suivre et de contrôler leur évolution urbaine.

L'habitat spontané est plus accentué principalement dans les communes de Thiès et de Pout où de nombreux quartiers non lotis se retrouvent en plein centre ville, posant ainsi de sérieux problèmes d'urbanisme aux différents acteurs chargés du développement urbain.

L'assainissement des centres urbains est presque inexistant malgré un premier programme non achevé à Thiès. A côté de ces problèmes posé par la croissance urbaine, se sont greffés des problèmes de transport.

La vétusté du parc, l'insuffisance des voies bitumées, et l'état de dégradation des voies existantes, exigent des solutions urgentes.

En matière d'équipements socio-économiques, beaucoup reste à faire surtout dans les quartiers périphériques. Il faut souligner que l'accroissement de la population pose le problème du dimensionnement de l'existant et la nécessité du réaménagement de la carte des équipements.

▪ **Habitat**

Le Secteur de l'Habitat fait l'objet d'une forte demande eu égard au rythme d'urbanisation élevé de la région. Cependant, la création de logements relève généralement d'initiatives individuelles depuis près de vingt ans. Les actions des sociétés immobilières telles la SN/HLM datent de 1986. Le prix d'acquisition du logement OHLM a été multiplié au moins de cette date à maintenant.

Certaines sociétés de la place (ICS, SNCS) ont réalisé à leur actif des logements sociaux pour leurs coopératives d'habitat.

Notons au passage qu'il y a eu dans la région un certain engouement dans la création des coopératives d'habitat. Pour la seule ville de Thiès 11 coopératives ont été attributaires de terrains dans la zone de Ballabey. Les procédures de réalisation des logements sociaux sont en cours.

Les matériaux de construction restent toujours difficilement accessibles du fait de leur cherté en dépit de l'existence de certains matériaux locaux (latérite dans toute la région, argile de Tchiky, etc).

5.4.2 – Contraintes et perspectives

Les contraintes du développement urbain sont étroitement liées à l'accroissement rapide de la population qui reste en déphasage avec le niveau d'équipement (Hydraulique, Education, Logement...).

Les perspectives devraient s'articuler sur la mise sur pied d'outils de gestion urbaine PDU, SDAU, PA de la Petite Côte...)

Des ressources humaines de qualité, des mesures incitatives (financement de l'habitat) et des politiques courageuses (redéfinition de la carte urbaine) devraient être les moyens privilégiés en vue de juguler les problèmes évoqués.

De même, il faudra dès maintenant repenser l'armature urbaine en réfléchissant sur le devenir de certaines localités rurales relais dont le dynamisme démographique et spatial s'impose à tous.

La situation de monopole du matériau de base (ciment) s'est répercutée sur les comportements de l'offre et de la demande qui sont inélastiques du fait de l'absence d'un produit de substitution.

L'option hardie pour des solutions alternatives au ciment ouvrirait de bonnes perspectives pour le développement du secteur habitat.

5.5. – HYDRAULIQUE URBAINE

5.5.1 – Situation et évolution

L'hydraulique urbaine présente des atouts relatifs à :

- l'existence de critère de conformité satisfaisants par rapport aux normes OMS (98 % des prélèvements effectués en 2000 et 2001 sont cliniquement satisfaisants après analyse physico-chimique et bactériologique) ;
- l'existence d'une politique de branchement sociaux.

Tableau 35 : Evolution de l'offre et de la Consommation en eau

Années	1996	1999	2000
Désignation			
Production (m ³)	8 743 137	11 510 903	12 504 866
Consommation (m ³)	6 732 217	9 470 000	9 733 752
Nombre de branchements	27 602	44 459	45 559
Nbre de localités desservies	--	--	15

Source : Division Régionale de l'Hydraulique

En milieu urbain, l'alimentation est assurée par la SDE. L'eau provient essentiellement du lac de Guiers ; il existe quelques forages d'appoint rarement sollicités.

Malgré une production excédentaire et en nette évolution entre 1996 et 2000, quelques problèmes d'accès à l'eau se pose encore. La consommation annuelle d'eau qui était de 5,4 m³/hbt en 1996 est passée à 7,2 m³/hbt en 2000 soit une consommation de 19,8 l/hbt/j correspondant à une couverture de 58 % des besoins par rapport à la norme OMS (35l/j).

Les localités desservies sont au nombre de 15 en plus de quelques villages environnants situés aux alentours de la conduite.

La production est inégalement répartie entre les trois départements avec 55 % pour Thiès, 36 % pour Mbour et 9 % pour Tivaouane. La plus faible production notée à Tivaouane avec 3 localités desservies s'explique par son niveau de ruralité très marqué ; ce qui entraîne l'utilisation d'autres sources d'approvisionnement comme les puits et les forages.

Pour les branchements individuels, ils ont presque doublé entre 1996 et 2000, mais se révèlent toujours insuffisants par rapport à l'importance de la population urbaine.

Tableau 36 : Pourcentage des ménages de la région selon la source d’approvisionnement en eau

Source d’approvisionnement en eau	1988				2000
	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région (%)	Région (%)
Robinet	59,9	43,1	36,0	47,4	57,1
Forage/pompe	2,7	7,8	1,9	4,1	--
Puits	33,9	43,9	58,7	44,5	35,6
Sources					1,8
Autres	3,5	5,2	3,4	4,0	5,5

Source : Enquêtes RGPH et MICS

De 1988 à 2000, le pourcentage de ménages disposant d’un robinet s’est accru de près de 10 points ce qui traduit une forte réduction des difficultés d’accès à l’eau.

Cependant cela ne correspondant encore qu’à la moitié de la population. Les autres sources sont les puits et les forages.

5.5.2 – Contraintes :

Les contraintes sont relatives :

- aux perturbations dans la fourniture d’eau occasionnées par des délestages et les coupures de courant de la SENELEC ;
- au prix de l’eau qui augmente régulièrement et des importantes disparités qui le caractérisent ;
- à l’affaissement progressif de la nappe suite à la régression pluviométrique ;
- à l’importance des quartiers spontanés ;
- au rythme de mise en place des VRD relativement lent par rapport à l’extension des quartiers.

5.5.3 – Perspectives :

Les perspectives de solutions devraient tourner autour du Projet Sectoriel Eau, du Programme Alimentation en Eau de la Petite Côte ainsi que de la mise en place de programmes d’approvisionnement en eau potable.

Des espoirs sont à placer dans la mise en place des retenues d’eau prévues dans le Réseau d’Hydrographique National qui viendrait ainsi soulager la trop forte demande urbaine.

5.6 – ASSAINISSEMENT ET CADRE DE VIE

5.6.1 – Situation

Selon l’enquête MICS-II-2000, 36,5 % des ménages de la région de Thiès disposent de latrines adéquates contre 82 % pour celles de Dakar.

L'évacuation des eaux usées, face à l'absence d'un réseau performant d'égouts (15 km seulement) et à la quasi-inexistence des puisards, se fait généralement à 84,4 % dans la nature et/ ou dans la rue, seul 1,3 % sont évacués par le réseau d'égouts.

L'EOI/1996 révèle qu'en dehors de Dakar, c'est la région de Thiès qui fait le plus usage du ramassage public pour évacuer ses ordures (34 % des ménages). En 2000, 20,1 % des ordures produites ont fait l'objet d'un ramassage public ou privé contre 58,1 % déposés sauvagement.

La densification de la population autour des foyers d'activités a des répercussions sur le cadre de vie. Ainsi, à Mbour, à Tivaouane comme à Thiès, la pollution est un fait commun. La pollution industrielle sévit à Mboro, Darou Khoudouss, Ndomor, Taïba Ndiaye... tandis qu'au niveau des systèmes de production agricole, les produits phytosanitaires risquent, s'ils ne font pas l'objet d'un choix minutieux, d'être à l'origine de futures nuisances (production agricole, nappes phréatiques...).

La position de carrefour, de zone de production minière et chimique expose la région à des risques liés au transport des produits dangereux (hydrocarbures, substances chimiques...) Les principales zones à risques sont : Taïba, Lam-Lam, Mboro, le long de la voie ferrée, Taïba-Dakar, et les principaux axes routiers.

Le phénomène de l'insalubrité n'est pas encore jugulé. L'encombrement des rues, des canaux d'évacuation des eaux usées est une réalité tenace. Les dépôts d'ordures souffrent de l'irrégularité de la collecte. Ce qui entraîne une prolifération d'insectes exposant ainsi les habitants à des problèmes latents de santé publique (choléra, parasitoses...)

Dans les départements de Mbour et de Thiès, les plages sont insalubres tandis qu'à Tivaouane (Mboro) la plage est un dépotoir de déchets industriels.

Il faut cependant noter une multiplication des GIE chargé de collecter et d'évacuer les ordures qui viennent en appoint aux initiatives municipales.

5.6.2 – Contraintes et perspectives

Malgré le développement d'initiatives locales (GIE, comités de salubrité) pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères, et l'appui de la Coopération décentralisée et des ONG pour une recherche de solutions dans la gestion des ordures ménagères, la région rencontre de nombreux problèmes d'assainissement et de salubrité du fait des contraintes qui s'apprécient essentiellement à travers :

- l'absence de plan directeur de gestion des déchets ;
- l'insuffisance de la logistique des services techniques communaux ;
- la disparité des niveaux d'assainissement, très différents selon les zones ;
- les coûts élevés des projets d'assainissement ;
- l'insuffisance du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- l'absence d'unités de transformation des déchets solides et liquides ;
- la prolifération des dépôts sauvages ;
- l'absence de décharge contrôlée ;
- l'insuffisance de l'encadrement et de l'appui aux GIE exerçant dans la gestion des ordures.

S'agissant des perspectives, elles devraient s'appuyer sur la mise en place de systèmes appropriés d'assainissement, de gestion et de traitement des ordures ménagères ainsi que des programmes d'IEC en matière de sauvegarde de l'environnement.

La mise en œuvre de mécanismes de mobilisation de ressources financières des collectivités locales constitue une voie à emprunter notamment la coopération décentralisée.

L'appui aux GIE de collecte et ramassage des ordures ainsi que la consolidation et la vulgarisation de leurs acquis doivent être des préoccupations constantes de la part des collectivités locales.

5.7 – CULTURE

5.7.1 – Situation

Autre levier du Développement social, la culture constitue un puissant catalyseur de la vie économique.

Mais, en dépit de ses importants atouts, ce secteur ne bénéficie pas encore de la place qui devrait être la sienne dans le contexte actuel du développement régional. Le tourisme culturel en est une illustration.

Tableau 37 : Situation et Répartition des Infrastructures socioculturelles

Désignation	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région
Centres culturels	02	00	00	02
Salles des fêtes	04	02	01	07
Centres de lecture	03	03	01	07
Monuments/Sites historiques	10	03	01	14
Cérémonies culturelles	02	01	01	04

Source : Centre culturel/Thiès, 2000

Très tôt, la région s'est dotée d'infrastructures en ce domaine : le musée régional, les centres culturels, la Manufacture Sénégalaise des Arts Décoratifs, un atelier de peinture sous-verre, 07 CLACS et bon nombre d'orchestres, de troupes théâtrales et de ballets...

La région ne dispose ni de salle d'exposition, ni de salle de spectacle.

5.7.2 – Contraintes

les principales contraintes de la culture sont :

- le peu d'importance qui lui est accordé et qui la confine à un rôle secondaire ;
- la concentration à Thiès de la plupart des infrastructures culturelles ;
- la faible valorisation des sites et monuments culturels ;
- l'insuffisance d'outils de promotion du secteur.

5.7.3 – Perspectives

L'élaboration d'un répertoire culturel est dans une phase de concrétisation. Il consacre l'établissement d'une véritable planification spatio-temporelle du programme culturel dans lequel l'institutionnalisation d'un festival régional des arts et de la culture occuperait une place centrale.

L'implantation d'industries culturelles profiterait d'avantage de la diversité du patrimoine régional et constituerait un vivier d'emplois rémunérateurs et de devises.

Les sites historiques devraient être réhabilités et exploités judicieusement.

L'institution d'un prix pour les Arts et les Lettres, ainsi que l'appui à la bibliothèque du centre culturel régional sont les préoccupations majeures.

5.8 – LE SPORT

5.8.1- Situation

Thiès dispose du réseau d'infrastructures sportives le plus développé du pays après Dakar : 08 stades, 04 terrains clôturés, 16 plateaux multifonctionnels, 03 champs de course.

A cela, il faut ajouter les infrastructures construites dans les collèges et lycées.

Tableau 38 : Situation et répartition des indicateurs du sport

VARIABLES	REGION	DEPARTEMENTS		
		THIES	MBOUR	TIV.
Nombre d'A.S.C.	308	62	130	116
Nombre de licenciés :				
- Football	1027	491	351	225
- Basket-ball	270	160	60	50
- Handball	135	105	30	00
- Athlétisme	230	180	30	20
Nombre d'infrastructures sportives :				
- Football	23	10	07	06
- Basket-ball	21	15	03	03
- Handball	20	12	05	03
- Athlétisme	05	03	01	01
- CDEPS	03	01	01	01
- Plateaux multifonctionnels	16	08	05	03
- Stades	08	03	03	02

Source : IRJS / Thiès, 2000

Si d'une manière générale, les terrains de football sont disponibles dans la presque totalité des localités de la région, les terrains de basket-ball, Hand-ball et de Volley Ball sont rares malgré quelques efforts déployés en 1998 dans une dizaine de localités qui étrennent leurs premiers plateaux multifonctionnels (basket-ball, Hand-ball et de Volley-ball)

La répartition géographique des infrastructures se traduit par un grand déséquilibre au profit du département de Thiès qui concentre aussi la plupart des ressources humaines du sport.

Le même déséquilibre caractérise les disciplines avec la prééminence du football tant au niveau des infrastructures que des ressources humaines. L'athlétisme ne bénéficie pas au mieux des investissements réalisés au regard du potentiel humain existant dans la région. La présence du centre ADO de Mbour et l'existence au niveau national de projets tels que le FNPJ et le projet ASC / Emploi dénotent l'intérêt grandissant accordé à la politique de jeunesse.

Dans ce cadre, la région a bénéficié d'un financement global de 149 915 321 Frs pour un total de 118 projets concernant le FNPJ. Pour le projet ASC / emploi, dix (10) GIE au total ont été financés.

5.8.2 – Contraintes

Les contraintes identifiées sont en général, l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures en rapport avec l'importance numérique de la cible ; mais il s'y ajoute l'insuffisance des infrastructures dites de proximité comme les plateaux multifonctionnels comprenant des terrains de Hand-ball, des parcours sportifs et des terrains de Basket (pour un souci de pluridisciplinarité).

On note en plus de la faiblesse du personnel technique, l'absence d'arènes et de piscines, l'insuffisance des moyens pour l'entretien et la maintenance de l'existant (stades, terrains ect.) ainsi que le manque d'infrastructures sportives dans beaucoup de collèges et lycée (lycée de Mboro, les collèges privés laïcs)

De même, la faible prise en charge de la politique de jeunesse au niveau régional est un fait largement déploré.

5.8.3 – Perspectives

les perspectives tiennent de façon générale à la réalisation d'infrastructures et à la réduction des disparités entre les différentes localités, mais aussi entre les diverses disciplines sportives.

De façon spécifique, il s'agira :

- de renforcer les stades avec des tribunes couvertes et les munir de conditions matérielles adéquates au niveau de toutes les communes et villages centres ;
- de renforcer les infrastructures socio éducatives avec les équipements nécessaires ;
- d'aménager des pistes circulaires de 400m au niveau de chaque terrains de football dans les communautés rurales en vue de promouvoir la pratique de l'athlétisme ;
- de réhabiliter les installations techniques avec une prise en compte des aires de saut et de lancer ;
- d'accroître les projets financés à l'endroit des jeunes et de rendre les financements plus accessibles.

VI – PAUVRETE ET SITUATION DES GROUPES CIBLES

6.1 – LES JEUNES

6.1.1- Situation

La pyramide des âges de la région se caractérise par une base large ; ce qui signifie Thiès compte une population très jeune. En effet, près de 6 résidents régionaux sur 10 sont dans la frange des moins de 20 ans.

De plus en plus soumise aux difficultés croissantes des conditions de vie, la jeunesse voit se réduire l'offre sociale dont elle a grand besoin.

Ainsi, au niveau des secteurs sociaux, ni la santé, ni l'éducation n'arrivent encore à prendre totalement en charge les besoins des jeunes. Sur 100 jeunes en âge d'aller à l'école, 30 d'entre eux n'en bénéficieraient pas. Par ailleurs, on dénombre dans toute la région une seule structure chargée de la santé de la reproduction des jeunes.

Les jeunes ruraux, à l'image de la situation d'ensemble, seraient même moins concernés par le progrès que leurs congénères des villes.

En ce qui concerne l'activité économique, si certains éléments de la jeunesse urbaine sont utilisés au niveau de l'informel (apprentissage, petit commerce...), les ruraux quant à eux s'investissent auprès des structures familiales. Il faut cependant noter que l'exode, associé à la négligence de certains parents, expliquent certains comportements délictueux notés çà et là.

Il est à relever que les structures de regroupement (ASC, GIE) et autres mouvements de jeunesse foisonnent dans la région mais ces derniers ne bénéficient pas toujours de l'appui nécessaire dans la réalisation de leurs activités.

L'existence d'une vie associative dense est un atout certain pour la région, ne serait ce que parce que les associations constituent des lieux de rencontre, d'échange et de mobilisation des jeunes, ce qui les prédispose à être de véritables structures-relais en matière de développement économique et social.

6.1.2 – Contraintes

Les contraintes qui s'opposent à l'éclosion des initiatives de la jeunesse son multiple. Les plus saillantes gravitent autour de :

- l'insuffisance des activités socio-économiques en direction des jeunes ;
- l'insuffisance d'encadreurs qualifiés ;
- le nombre réduit d'équipements collectifs spécifiques à ce groupe-cible (écoles, lycées, siège d'OCB)
- les difficultés de financement des activités de jeunesse et d'accès à la terre en milieu rural ;
- la faiblesse de leur niveau de qualification professionnelle ;
- le chômage et le sous-emploi ;
- l'exode des jeunes filles à la recherche du travail domestique ;
- l'insuffisante prise en charge de la santé reproductive des jeunes.

6.1.3 – Perspectives

Concernant les perspectives, elles devront être axées sur les secteurs que sont l'éducation, la formation, l'emploi et le sport.

Le Programme National pour l'Emploi des Jeunes pourrait constituer une opportunité pour lutter contre le sous-emploi et le chômage des jeunes à condition que nombre de jeunes de la région en bénéficie.

La promotion de centres-conseil et de structures socio-éducatives (salles de lecture, cyber-espaces...) sont également des chemins à investir.

De même que la mise en place de mécanismes adéquats d'accès au crédit.

6.2 – LES FEMMES

6.2.1 – Situation

Faisant 51,6 % de la population régionale, les femmes n'arrivent pas encore à s'imposer véritablement comme force réelle du développement socio-économique régional.

En effet, les femmes, malgré les nombreuses corvées domestiques inhérentes à leur statut social, s'investissent dans plusieurs activités (agriculture, élevage avec l'embouche, pêche, commerce...) dans les structures appropriées (groupement féminins, GIE...)

Selon EDS II, la taille moyenne de la famille dans la région serait de 9,3 individus, soit la 3^{ème} en effectif du pays après Fatick et Kaolack (9,8 individus). Thiès est également l'une des régions ayant le pourcentage le plus élevé de chefs de ménage de sexe féminin avec 17 %, la moyenne nationale étant de 16 % dans qu'à Dakar, ce ratio est de 22 %.

S'agissant des secteurs sociaux, pour le volet Education / formation, on note une grande conscientisation des acteurs féminins sur la nécessité de profiter de manière optimale des bienfaits de ces secteurs (29% des 15-49 ans sont instruites contre 27% pour le pays). Aussi, note t-on une constante expression des besoins de formation.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'existence de comités de mobilisation sociale pour la SCOFI.

Au niveau du volet santé, il faut surtout noter la viabilité des interventions féminines au sein de cadres destinés à cet effet (comités de santé, comités de mobilisation du PEV...).

Il faut aussi souligner que les femmes bénéficient à Thiès de la sollicitude de multiples agences de crédit, ce qui est d'un grand soutien pour l'amélioration des conditions de vie des ménages (CMS, CNCAS, Fédération des GPF, caisses populaires...).

Toujours en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la promotion économique des femmes, celles-ci bénéficient des appuis de divers intervenants qui contribuent à mettre en œuvre les initiatives locales (banques céréalières, boutiques communautaires, acquisition d'équipements...)

C'est dans cette optique qu'il faut considérer l'existence d'ONG et de projets qui gravitent autour de cette cible défavorisée appuyée aussi par l'encadrement local (services étatiques).

6.2.2 – Contraintes

Malgré les diverses opportunités, les femmes restent encore confrontées à des difficultés qui sont liées, le plus souvent, à des pesanteurs d'ordre socio-culturel.

En effet, l'inégalité très marquée entre les deux sexes dans nos sociétés, engendre une insuffisance de qualification chez les femmes du fait de leur faible de scolarisation.

La discrimination sexuelle, qui se nourrit des tabous et des réflexes acquis érigés en modèles de comportement quotidien, est l'une des causes de la situation défavorable des femmes qui se traduit en milieu rural par de réelles difficultés de contrôle de la terre et d'accès aux intrants et aux matériels agricoles.

La méconnaissance de leurs droits est aussi une autre contrainte malgré les actions dans ce sens de plusieurs ONG.

La situation des femmes chefs de ménage, continue d'être précaire. Les femmes constituent 80% des demandeurs d'aide et la paupérisation féminine a des prolongements désastreux sur les enfants de moins de 5 ans (taux de sous-nutrition de 21%).

6.2.3 – Perspectives

En perspectives, il y a des efforts à faire au niveau des équipements d'allégement des travaux, de la sensibilisation des femmes sur leurs droits juridiques et sur l'encouragement à l'éducation et à la formation.

Il faudra accorder une importance particulière au développement des métiers de l'artisanat, secteur par excellence d'appui à la production (post – production). C'est en ce sens qu'il serait intéressant de diversifier les structures de financement des activités des femmes.

L'encouragement de caisses villageoises, l'organisation des circuits de distribution, l'impulsion de l'entrepreneuriat féminin sont aussi d'autres éléments à prendre en considération afin de faire des femmes de la région des actrices confirmées du développement régional.

Le plan d'actions régional de la femme offre à cet égard des perspectives intéressantes d'où l'urgence de son opérationnalisation.

6.3 – GROUPES VULNERABLES

6.3.1 – Situation

a) Les Personnes handicapées

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988, les personnes handicapées de la région se répartissent entre les handicapés moteurs (5.058 individus, visuels (3.277), lépreux (1.309), mentaux (2.071) et les autres (7.709).

Tableau 39 : Répartition des handicapés suivant selon le milieu de résidence

Handicapés Zone	Moteurs	Visuels	Lépreux	Mentaux	Autres
Rurale	3.405	2.424	1.056	1.459	5.022
Urbaine	1.653	853	253	612	2.687
Total	5.058	3.277	1.309	2.071	7.709

Source : RGPH,1988

Il faut signaler l'importance relative des déficients mentaux qui sont sans doute sous-estimés du fait des préjugés tenaces qui entourent ce groupe.

Autre fait majeur, les effectifs de personnes handicapées vivant en milieu rural sont, toutes catégories de handicaps confondus, doubles de celles vivant en milieu urbain. Ainsi, les besoins de prise en charge et de réadaptation y sont-ils plus importants qu'en milieu urbain.

La réinsertion socio-économique des personnes handicapées bénéficie de projets peu nombreux et de faible envergure. Ils restent aussi localisés dans les centres urbains et demeurent liés aux seules activités de formation.

Pour la prise en charge, en dehors des CPRS, on note huit centres socio professionnels pour personnes handicapées, les classes verbo-tonales dans le CPRS de la route de ST-Louis, le centre des albinos à Thiès et deux VRS (Villages de Reclassement Social).

Il existe également des projets dans les villages de reclassement qui sont le fait de l'ASAL, de la DAHW et des associations membres de la Fondation Raoul Follereau.

b) **Les personnes en situation difficile**

Il existe peu de données dans ce domaine. En effet, les premières enquêtes sur les talibés, enfants de la rue et enfants travailleurs ne datent que de 1990 et 1996. De surcroît, elles restent localisées aux capitales régionales et à certaines grandes agglomérations.

En dépit de cette faiblesse statistique, la réalité sociale confirmée par les monographies de quartier et les données des structures impliquées dans l'encadrement de ces catégories,

montre que la région de Thiès (notamment à Thiès et Mbour) est une zone où l'inadaptation sociale des jeunes et des enfants se pose avec beaucoup d'acuité.

La ville de Thiès est réputée être le lieu de passage des jeunes « Fakhman ». Quand à la ville de Mbour, elle est devenue célèbre à cause de la prostitution des jeunes.

Au titre de la prise en charge des problèmes liés aux groupes sociaux, il y a les services administratifs ou assimilés avec deux CPRS à Thiès, un à Khombole, un à Mbour et un à Joal. On peut aussi citer l'AEMO, le Centre de sauvegarde, dans le domaine de l'enfance en difficulté.

Dans le domaine associatif, il s'agit des centres d'écoute (2 à Thiès et 1 à Mbour) et de l'association Jeunesse en Difficulté (JED).

On peut également relever le Programme Enfance en situation Particulièrement Difficile dans la région de Thiès. Il s'étend à toutes les zones dites pourvoyeuses de talibés mendiants.

6.3.2 - Contraintes

Dans le Secteur de l'Action sociale, on relève le développement important d'associations, de groupements qui constituent à la fois les forces et les faiblesses du secteur.

Cependant, l'attrait des ONG aidant, il semble se dessiner des changements de mentalité. On commence à comprendre que si le secteur social reste le domaine des coûts, sa prise en charge contribue à réduire des distorsions et déséquilibres sociaux, autrement plus coûteux si rien n'est fait à temps.

D'autres problèmes sont également à noter parmi lesquels le caractère lâche du maillage. A titre illustratif, aucune communauté rurale ne dispose de CPRS. Le département de Tivaoune non plus. Les nouvelles communes doivent être dotées de structures de prise en charge à défaut d'imaginer des formules d'association avec les plus proches.

La faiblesse des ressources, les lenteurs dans leur mise en place, l'absence de programmes globaux à l'échelle des collectivités décentralisées et la méconnaissance des cibles dont la situation évolutive mérite une réactualisation des données, sont également des contraintes de taille.

Il en est de même de l'inexistence de plans de formation des intervenants en adéquation avec les besoins et la demande sociale régionale ainsi que de l'absence de moyens logistiques conséquents.

Les initiatives et expériences concernant des enfants de la rue restent marquées par leur jeunesse et la faiblesse des moyens mobilisés tandis que les projets ciblant les personnes du 3^{ème} âge (5,75% de la population) ont mobilisé peu de financement, en dépit du dynamisme des associations de cette frange de la population.

6.3.3. – Perspectives

S'agissant des perspectives, on peut retenir :

- les projets prioritaires de développement social comme les projets de réinsertion à Base Communautaire (RBC), l'appareillage ;
- le financement de micro-projets pour les personnes handicapées ;
- l'impulsion de crédit (fonds de garantie, crédit convention avec les Mutuelles de crédit dans les VRS) et des Fonds de Solidarité (régional, institutions non conventionnelles) ;
- la recherche (étude sur la situation régionale des enfants de la rue et des autres groupes défavorisés) ;

L'appui des collectivités locales en direction des couches défavorisées et des structures non conventionnelles (Daara) devrait prendre beaucoup plus d'envergure afin d'en assurer une plus grande prise en charge.

Par ailleurs l'introduction de l'alphabétisation et de la formation professionnelle dans les daara serait de nature à améliorer substantiellement les conditions de vie difficiles des talibés dans la région.

6.4 - PROFIL DE LA PAUVRETE DANS LA REGION

Le concept de pauvreté recouvre ici l'ensemble des privations qui affectent un être humain. Ces facteurs clés mis en exergue concernent le revenu et l'accès aux services sociaux de base.

L'impact de la pauvreté varie selon le milieu. Même s'il est admis que la pauvreté est partout présente dans la région, elle demeure cependant plus aiguë en milieu rural.

A-La pauvreté en milieu urbain

En milieu urbain les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux revenus, aux services sociaux de base, à l'habitat et au cadre de vie sain, à la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité d'appui.

1) Le revenu

Le revenu moyen annuel des ménages demeure faible : 50% des ménages ont un revenu qui ne dépasse guère 154.000 f environ, selon l'ESAM I. En milieu urbain, on dénombre dix personnes environ par ménage.

Le chômage est omniprésent, surtout chez les jeunes. Les résultats de l'ESAM I révèlent un taux de plus de 61% de chômeurs et d'inactifs dans la population et plus.

2) Accès aux services sociaux de base

- La disponibilité en eau courante et en électricité et l'existence de toilettes (w.c) peuvent refléter un certain niveau de confort du ménage : 31% seulement des ménages disposent de tous ces éléments de confort retenus.

La MICS 2 000 révèle que 35% de la population urbaine n'a pas encore accès à l'eau potable et que 50% environ sont privés d'électricité selon l'ESAM I.

- La santé est un élément de mesure très important. Malgré une couverture en infrastructures assez correcte (1 poste de santé pour 9 832 habitants contre 10 000 selon l'OMS), l'accès des populations urbaines aux soins sanitaires et aux médicaments demeure difficile. Les coûts des prestations et des médicaments de cesse d'augmenter.
- L'éducation pour tous est loin d'être atteinte : le taux d'analphabétisme demeure élevé et se situe à environ 60% ; le taux de scolarisation est estimé à 54%.

3) l'Habitat et l'Urbanisation :

Malgré un taux d'urbanisation de près de 40%, il existe une bonne frange de la population urbaine mal logée et habitant dans des quartiers spontanés avec absence de lotissement, inexistence d'électricité, manque d'eau potable et d'infrastructures de base.

Selon les résultats de l'ESAM I, environ 20% des ménages urbains sont composés de locataires et 9/10 de ces derniers sont logés par un parent ou un ami.

B – La pauvreté en milieu rural

La pauvreté en milieu rural est surtout synonyme de faiblesse des revenus monétaires, de difficultés de couverture de services sociaux de base et d'accès au crédit.

1) Le revenu

Le revenu, surtout monétaire est très bas ; les résultats de l'ESAM I font état de 50% des ménages ayant un revenu moyen annuel de l'ordre de 472.000 F.

Les revenus tirés de l'agriculture et de l'élevage deviennent de plus en plus faible du fait de la cherté des intrants et des difficultés d'accès au crédit et aux facteurs de production.

2) Accès aux services sociaux de base

- L'hydraulique villageois est très insuffisante et se traduit par une mauvaise répartition ; les distances sont souvent très longues pour atteindre les points d'eau (forages, puits etc.). Les forages existants tombent souvent en panne du fait d'une mauvaise gestion.
- L'électrification rurale est quasi inexistante (2% seulement).
- La santé des populations est assurée dans des postes de santé, cases de santé et maternités rurales très souvent localisés au chef lieu de la communauté rurale ou dans certains villages centre. La couverture en personnel fait souvent défaut, ainsi que le manque de médicaments dont les prix sont sans commune mesure avec le pouvoir d'achat des ruraux.

3) le réseau de communication

- **L'infrastructure routière rurale** est presque inexistante. Les voies de communication terrestres entre communautés rurales sont souvent impraticables, surtout en période d'hivernage ; ce qui limite les échanges économiques entre ces entités. Les différents marchés hebdomadaires existants constituent les seules occasions de rencontres économiques.
- **La téléphonie rurale** : Malgré les efforts de modernisation et d'extension du réseau, la couverture reste insuffisante.

4) Le foncier rural

L'accès aux terres de culture est souvent difficile pour le nouvel exploitant paysan du fait de la raréfaction de la ressource et des spéculations y afférentes et qui ont entraîné la vente de terre à des particuliers qui en ont fait des vergers ou fermes.

Pour les femmes, si l'accès à la terre est quelques fois réglée, il se pose à leur niveau un problème de contrôle de la terre.

En outre certaines communes comme Thiès et Mbour ont absorbé des villages et leurs terres de cultures.

Face à cette situation de pauvreté, on note dans la région plusieurs initiatives en matière d'élaboration de plans de développement globaux ou sectoriels (PRDI, PLD, PIC, SRAT, PRAE, PRAF, PRDE, PRDS...) qui traduisent aisément la volonté des acteurs régionaux de formuler des programmes de promotion du développement économique et social régional.

Cependant, malgré leur importance et leur diversité, il faut relever que, pour plusieurs raisons, la plupart de ces plans n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre effective ; ce qui constitue une contrainte majeure à l'atteinte des objectifs de développement de la région et dès lors la lutte contre la pauvreté.

En outre, l'inexistence de programme régional et/ou local de lutte contre la pauvreté reste une autre lacune à la prise en compte effective des objectifs de réduction de la pauvreté.

En effet, la seule initiative de lutte contre la pauvreté que connaît actuellement la région est relative à la mise en place du projet FAD/FND issu du programme national de lutte contre la pauvreté et piloté par le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

VII – LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

La Réforme administrative territoriale et locale de 1972 constitue une étape importante du processus de décentralisation engagé par le Sénégal car elle consacrait l'émergence des communautés rurales à travers lesquelles la participation des populations à la mise en œuvre du développement local était désormais possible.

En 1990, la réforme élargissait davantage les prérogatives des élus locaux à la gestion et à l'exécution des budgets des collectivités.

En 1996, des innovations majeures sont apportées avec la 3^{ème} phase de la réforme territoriale (Loi 96-06 du 22 Mars 1996) qui instituait, d'une part, la région en Collectivité et transférait, d'autre part, neuf (09) domaines de compétences aux Collectivités locales (loi 96-07 du 22 Mars 1996).

Cette dernière réforme a partout été accueillie comme étant la concrétisation d'un projet de société ardemment désiré par le niveau local d'autant plus que les raisons évoquées tournaient autour du poids des interventions de l'Etat et de la modestie des ressources humaines de qualité dans le développement régional.

Pourtant, cinq années après, l'on se rend compte qu'à l'exercice, la gestion des affaires au niveau local, loin de s'affirmer comme étant source de performance, se révèle plutôt mitigée.

Il faut rappeler que les objectifs principaux visés à travers les réformes était de donner plus d'autonomie aux collectivités locales, leur offrir la possibilité de choisir et de décider mais également de rapprocher le pouvoir des citoyens. La collectivité locale devait désormais être un cadre de programmation du développement, de participation à la gestion des affaires et de satisfaction des besoins des populations.

La bonne gouvernance devant être comprise comme une gestion participative et concertée pour un développement local mérite d'être retenu comme principe directeur par les collectivités locales.

Son analyse repose non seulement sur l'identification des différents acteurs intervenants dans le développement en définissant leurs rôles et responsabilités, mais aussi et surtout sur l'appréhension des interrelations existant entre ces derniers.

S'agissant de la région de Thiès, force est de reconnaître qu'il subsiste de nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre de la décentralisation notamment à travers la gestion du développement régional et la satisfaction de la demande sociale.

L'analyse des interrelations entre les différents acteurs a montré que la mauvaise compréhension des textes de loi sur la décentralisation par la plupart des acteurs (collectivités locales, OCB, administration...) ou le cas échéant, la non application des dispositions restent à l'origine de conflits et de zone d'ombres. Ce qui rend difficile toute possibilité de participation populaire et de partenariat, favorisant ainsi l'instauration d'un climat permanent de suspicion et de méfiance.

7.1 – Les collectivités locales

L'analyse des données sur le fonctionnement des instances des collectivités locales révèle de façon générale que le conseil régional, le conseil municipal et le conseil rural sont caractérisés par une sous représentation des femmes et des jeunes malgré leur importance numérique dans la population régionale.

En outre, la plupart des élus en dehors de ceux du conseil régional ont un faible niveau d'instruction, ce qui influe grandement sur leur niveau de connaissance et de maîtrise des textes régissant la décentralisation.

L'absence de documents pertinents de planification constitue une limite sérieuse dans la mise en œuvre du développement local.

Au niveau des Communes et Communautés rurales, malgré la dynamique institutionnelle née de la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétence, les activités menées sont demeurées presque les mêmes que dans le passé ; elles sont restées ponctuelles et très orientées vers le social.

Les budgets restent dérisoires : les impôts et taxes perçus sont très en deçà des potentialités et les fonds de concours alloués par l'Etat sont irréguliers et même aléatoires. Très peu de ces collectivités ont eu à saisir l'opportunité qui leur est offerte dans le cadre de la coopération décentralisée.

La structure des dépenses affecte en moyenne une très petite portion à l'investissement alors que l'essentiel du budget est destiné au fonctionnement.

De plus, les élus locaux tardent à percevoir la nécessité de développer des stratégies de renforcement des ressources pour répondre aux besoins d'investissements, dans le cadre par exemple d'un programme d'appui aux collectivités locales ou de la coopération décentralisée.

Le conseil régional quant à lui, est composé d'élus disposant dans une large mesure de hauts niveaux d'instruction et de grandes expertises administratives, politiques et même économiques. Ceci le prédispose à de bonnes capacités de conduite du développement économique et social régional.

Cependant, il reste encore confronté à la maîtrise de ses ressources financières qui proviennent essentiellement des fonds de dotation et fonds de concours car n'étant pas encore habilité à percevoir des taxes et impôts.

La coopération décentralisée, bien que très récente, a enregistré d'intéressants résultats en matière notamment de santé et d'éducation.

Concernant les compétences transférées, les collectivités locales ont vu leurs domaines d'intervention élargis à neuf (09) qui sont les Domaines, l'Environnement et la Gestion des Ressources naturelles, la Santé-Population et l'Action Sociale, la jeunesse et les Sports et Loisirs, la Culture, l'Education, la Planification, l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme et l'Habitat.

La faible collaboration entre les collectivités locales et les services extérieurs de l'Etat ainsi que la modestie des moyens de ces derniers ne sont pas de nature à faciliter l'exercice correcte des compétences transférées.

Cette situation ainsi décrite est certes à mettre sur le compte d'une réforme encore jeune (notamment la 3^{ème} phase) mais elle reste aussi imputable d'une part à l'insuffisance de capacités institutionnelles pouvant favoriser l'opérationnalité des structures et d'autre part à la survivance de certaines habitudes et pratiques qui ne militent pas en faveur d'une transparence et d'une équité dans la gestion du développement.

En outre le foisonnement des intervenants et l'absence de contrôle des différents organes impliqués dans la mise en œuvre de la régionalisation constituent aussi de véritables écueils qu'il faille lever pour la réussite de la décentralisation.

Des contraintes importantes sont relevées à plusieurs niveaux :

▪ **Sur le plan des ressources humaines :**

- l'insuffisance de l'information et de la formation des élus locaux sur les textes de la décentralisation ;
- l'absence de ressources humaines de qualité dans les collectivités locales et la faiblesse de la qualification des agents de leur administrations ;
- le manque d'information et de formation des populations sur leurs rôles et responsabilités dans le développement local et l'absence de communication entre élus locaux et populations ;

▪ **Sur le plan de la gestion du développement :**

- l'insuffisance des ressources financières des collectivités locales ;
- l'ostracisme notée dans la gestion des collectivités locales relatif à l'insuffisance de la communication ;
- l'inexistence de cadres de concertation adéquats des acteurs du développement ;
- la lenteur des procédures administratives et financières ;
- la sous utilisation des services extérieurs de l'Etat par les collectivités locales et l'absence de mécanismes de collaboration ;
- la faiblesse des moyens des services extérieurs de l'Etat et l'insuffisance du soutien accordé à ces structures par les collectivités locales ;
- les limites administratives étriquées des communes et le développement rapide des villes ;
- l'instauration d'un mauvais état d'esprit des élus locaux et leur vision parfois restrictive du développement ;
- les modalités de choix des élus à partir des partis politiques qui ne confère pas un type d'élus réunissant les capacités requises et ayant une légitimité sociale avérée. Cela se traduit par une forte polarisation des instances des collectivités locales.

▪ **Sur le plan relationnel :**

- la faiblesse de la coopération entre collectivités locales et l'absence d'articulation entre elles, situation née du fait qu'il n'existe pas de tutelle entre elles alors que les relations fonctionnelles devraient être hiérarchisées ;
- les conflits de compétence permanents entre autorités déconcentrées et décentralisées ;

7.2 – Les partenaires au développement

La Région de Thiès bénéficie d'un réseau étoffé de partenaires au développement (ONG, Projets...). Ces derniers interviennent dans divers domaines intéressant la vie socio-économique régionale à travers des programmes ou projets de développement.

On en dénombre près d'une soixantaine dans la Région. Outre l'appui technique et la formation dispensée à divers acteurs régionaux, ils ont consenti d'importants investissements.

Leurs réalisations participent à améliorer le cadre et le niveau de vie des populations à travers l'accès aux services de base, l'appui à la production rurale, au crédit, au renforcement de compétences techniques et organisationnelles des groupes cibles, la lutte contre l'insalubrité, la protection de l'environnement etc.

Seulement l'évaluation de l'impact de leur actions reste très difficile du fait qu'ils travaillent souvent en vase clos.

Bien qu'étant des atouts réels dans le développement régional, ces divers acteurs posent souvent quelques contraintes au développement régional.

De manière générale, l'Administration n'est pas toujours informée de leurs programmes d'activité et les autres structures ne sont pas souvent associées dans l'exécution de leur actions.

De plus, face à la multiplicité des initiatives, il se pose une distorsion dans la planification du développement. En effet, la coordination des actions devient difficile face à la dispersion des interventions et des méthodes.

Il s'y ajoute que le choix de leurs zones d'interventions n'obéit pas au souci d'un aménagement rationnel de l'espace et traduit ainsi des disparités sur le plan de la couverture spatiale régionale : certaines zones sont bien pourvues alors que d'autres sont laissées en rade.

7.3 – Les organisations de développement

Créées à l'initiative de certains services déconcentrés de l'Etat, des ONG, des différentes composantes de la population, les associations de développement (GPF, ASC, OCB...) ont tendance à se multiplier.

Ces organisations traduisent une certaine volonté de se prendre en charge suite au désengagement de l'Etat et à sa politique d'ajustement structurel.

Aujourd'hui la région de Thiès en compte une multitude aussi bien formelles qu'informelles.

Elles constituent des cadres adéquats d'informations, de sensibilisation et de formation des populations à la base.

Elles ont développé des stratégies organisationnelles (mutuelles, coopératives, GIE), qui permettent une amélioration de leur système de production, de leur besoins spécifiques.

Au plan de la santé, le système repose sur l'entraide et la solidarité qui permettent de financer la santé curative et de renforcer le système de prévoyance contre les maladies.

En plus, au niveau de l'accès et de la maintenance des infrastructures de base, elles améliorent la couverture en équipements d'allégement des travaux domestiques, en hygiène et en assainissement.

Par ailleurs, leurs interventions sont visibles dans le volet crédit avec l'octroi de crédits rotatifs aux membres pour le développement d'activités génératrices de revenus.

Du fait de leur importance et de leurs besoins diversifiés, elles reçoivent actuellement peu d'appui financier de la part des collectivités locales, d'où la nécessité d'initier des mécanismes de partenariat efficaces avec ces dernières.

C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut saluer la mise en place de cadres de concertation plus élargis comme ceux de Méckhé et de Mbour.

DEUXIEME PARTIE
LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

II. LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT

Récapitulation des orientations de développement

ENJEU 1 : FORMATION DE RESSOURCES HUMAINES DE SUALITE

- O S N°1 : Créer les conditions d'émergence de ressources humaines qualitativement aptes.
- O S N°2 : Améliorer le cadre de vie des populations.

ENJEU 2 : RENFORCEMENT DES PERFORMANCES ECONOMIQUES REGIONALES DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

- O S N°3 : Impulser les créneaux porteurs de croissance économique et d'emplois.
- O S N°4 : Définir des programmes concourant à la réduction de la pauvreté.
- O S N°5 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles.

ENJEU 3 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION ET DE L'ATTRACTIVITE DE L'ESPACE REGIONAL

- O S N°6 : Développer les flux d'échanges internes et externes
- O S N°7 : Renforcer les infrastructures et équipements structurants.

ENJEU 4 : DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE BONNE GOUVERNANCE LOCALE

- O S N°8 : Assurer une meilleure effectivité de la mise en œuvre des compétences transférées.
- O S N°9 : Favoriser la manifestation d'un impact réel de la décentralisation sur le développement local.
- O S N°10 : Rendre les cadres et mécanismes de coordination plus propices à une dynamique de développement synergique et participatif.

A la suite du diagnostic retraçant la situation socio-économique régionale et tenant compte des priorités de développement régional, les perspectives de développement régional ont été définies.

Quatre enjeux majeurs de développement sont retenus et déclinés en orientations stratégiques et lignes d'actions qui doivent servir de cadre d'identification des activités et projets de développement.

ENJEU 1 : FORMATION DE RESSOURCES HUMAINES DE QUALITE

La région de Thiès est confrontée à un triple défi en matière de formation de ressources humaines. Il s'agit du renforcement de la qualification de ses Hommes, de la promotion de leur santé et de l'instauration d'un cadre de vie propice à leur plein épanouissement.

Au Plan de l'éducation, il conviendra non seulement de répondre efficacement à la demande croissante qui se manifeste aux différents niveaux d'enseignement et de relever la qualité de la formation à travers la satisfaction d'un certain nombre d'exigences matérielles et pédagogiques, mais aussi d'asseoir la corrélation nécessaire entre l'éducation et la formation dans le contexte socio-économique marqué par le libéralisme et l'initiative privée.

Concernant la santé, malgré les importants efforts consentis ces derniers temps, à travers les programmes, la situation sanitaire des populations reste à améliorer en facilitant d'avantage l'accès aux structures et à des soins de santé de qualité.

Par ailleurs, le renforcement de la lutte contre la dégradation de l'environnement et des diverses nuisances que connaît la région, devra favoriser l'instauration d'un cadre d'épanouissement sain pour les populations.

Orientation Stratégique 1 : Créer les conditions d'émergence de ressources humaines qualitativement aptes

Il s'agira de viser non seulement la promotion de l'éducation et de la santé à travers leurs principaux déterminants, mais aussi d'assurer une préparation des hommes et des femmes dans la perspective d'une prise en charge efficace du développement.

Les lignes d'actions suivantes devraient permettre d'atteindre ces objectifs :

- Redéfinition et renforcement de la carte scolaire et celle sanitaire de la région en relation avec les besoins réels des populations ;
- Renforcement et meilleure redistribution du personnel des structures scolaires et sanitaires ;
- Amélioration de l'offre et des performances de l'éducation non formelle ;
- Création de passerelles entre les structures de formation et les potentialités économiques ;

- Diversification et renforcement des structures de formation technique et d'encadrement des promoteurs régionaux ;
- Promotion de la gente féminine (instruction, entrepreneuriat...) ;
- Promotion de structures conseil en direction des groupes cibles (adolescents, femmes...) et mise en place de programmes de prévention des fléaux sociaux

Orientation Stratégique 2 : Amélioration du cadre de vie des populations

L'impact des activités socio-économiques sur le cadre de vie, les nouveaux besoins engendrés par l'évolution démographique et les déplacements de population entre autres devront être largement pris en compte afin de doter les populations d'un environnement sain capable de permettre leur plein épanouissement.

A cet égard, les lignes d'actions suivantes peuvent être retenues :

- Définition d'une politique de salubrité participative reposant sur la vulgarisation des initiatives locales réussies ;
- Renforcement des capacités de lutte contre les pollutions et nuisances de toute nature ;
- Renforcement de la couverture en infrastructures d'assainissement ;
- Amélioration de l'accès aux logements sociaux à toutes les catégories de la population ;
- Prise en compte des personnes handicapées dans la conception et la construction des édifices publics ;
- Renforcement de l'IEC en population ;
- Amélioration des capacités d'intervention en matière de sécurité en vue d'une meilleure protection des personnes et des biens ;
- Création et mise en œuvre d'instruments de planification ;
- Création et mise en œuvre d'outils de gestion urbaine.

ENJEU 2 : RENFORCEMENT DES PERFORMANCES ECONOMIQUES REGIONALES DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Malgré l'existence d'atouts réels et d'acquis importants en matière économique, il est permis de noter que les ressources et potentialités régionales ne sont pas exploitées de façon optimale. En effet, la présence de créneaux économiques dans lesquels la région occupe une position confortable (maraîchage, pêche, tourisme, artisanat... etc) offrent de larges possibilités d'éclosion d'économies de proximité ainsi que des PME – PMI d'une grande vitalité.

La préservation des ressources naturelles constitue aussi un défi auquel il faut attacher beaucoup d'importance. Elles devront être gérées de façon à permettre non seulement la satisfaction des besoins immédiats des populations, mais de prévoir assez d'opportunité pour les générations futures.

Orientation Stratégique 3 : Impulser les créneaux porteurs de croissance économique et d'emplois

Aujourd'hui, les besoins sans cesse croissants des populations rurales et urbaines dans tous les domaines, constituent d'une certaine façon un vivier offrant une diversité d'opportunités insoupçonnées en matière de création de richesse, allant de l'économie populaire (ou de proximité) à la P.M.E, voire l'industrie.

Les lignes d'actions retenues sont les suivantes :

- Renforcement de l'intégration des différentes activités économiques ;
- Développement et/ou redynamisation des pôles économiques en rapport avec les principales potentialités et ressources zonales ;
- Création de capacités soutenant des réponses appropriées aux demande locales (tourisme rural intégré, artisanat, culture...) ;
- Sécurisation et intensification de la production horticole ;
- Facilitation de l'accès aux intrants agricoles et au crédit ;
- Renforcement des capacités de conservation de transformation et de commercialisation des productions régionales ;
- Organisation des foires régionales en vue de promouvoir les produits du cru ;
- Création et/ou redynamisation de structures chargées de la collecte et de la diffusion d'informations économiques ;
- Renforcement et diversification de structures d'épargne et de crédit, adaptées aux différents types d'activités ;
- Meilleure organisation des acteurs de l'informel ;
- Renforcement et diversification du tissu industriel régional ;

Orientation Stratégique 4 : Définition de programmes concourant à la réduction de la pauvreté

Mettre les populations dans des conditions de développer et de conduire des initiatives afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins fondamentaux constitue l'objectif principal visé ici.

Cela pourrait se réaliser à travers les lignes d'actions suivantes :

- Renforcement du système de gestion participative et de solidarité entre les populations ;
- Mise en place de programme de création d'activités génératrices de revenus ;
- Promotion de l'épargne populaire, notamment par un déploiement des caisses populaires d'épargne et de crédit surtout en zone rurale ;
- Mise en place de fonds spécifiques aux groupes cibles et/ou vulnérable ;
- Mise en place de structures-conseil pour orienter les investissements privés et les organisations socio professionnelles ;
- Renforcement des capacités techniques des acteurs du développement régional (femmes, jeunes, secteur informel) ;
- Mise en place de programmes de prise en charge des personnes vivant avec le handicap par le biais de la Réadaptation à Base Communautaire ;
- Mise en place de programmes spécifiques d'intégration des VRS dans l'espace régional ;

Orientation Stratégique 5 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Le caractère central du secteur primaire dans le processus de développement régional doit se traduire par un comportement de l'ensemble des acteurs favorables à la préservation durable des ressources naturelles (sols, eaux, forêts, ressources halieutiques...)

Lignes d'actions retenues :

- Mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Développement de l'Education et de la sensibilisation environnementale ;
- Application effective des instruments de gestion de l'environnement ;
- Renforcement de la gestion participative agro-sylvopasorale ;
- Poursuite du processus d'amendement des sols en vue de la restauration progressive de leur fertilité ;
- Développement des capacités de gestion participative des ressources naturelles par les Collectivités locales ;
- Amélioration des capacités de stockage et de gestion des eaux de ruissellement par des barrages et retenues colinéaires.

ENJEU 3 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION ET DE L'ATTRACTIVITE DE L'ESPACE REGIONAL

Les fortes densités de la population régionale, l'insuffisance des aménagements structurants et la mauvaise répartition des équipements collectifs sont à l'origine des déséquilibres notés d'une part entre les différents départements (Tivaouane par rapport à Thiès et Mbour) et d'autre part entre les villes et les campagnes de la région. Ce qui constitue une entrave de taille inhibant presque toutes les initiatives.

En outre, certains segments périphériques de la région sont fortement polarisés par d'autres régions (cas de la polarisation du Sud-est de la région par Dakar) ; et les investissements nécessaires au financement de certains secteurs économiques sont encore timides.

D'autres part, le recul de la production agricole traditionnelle (arachide, mil) suite à la péjoration du climat, pousse de plus en plus de ruraux à s'orienter vers le secteur tertiaire pour lequel les villes présentent les meilleurs atouts en terme d'opportunités et de débouchés accentuant de plus en plus l'exode rural.

Le processus d'intégration régionale souffre également de l'insuffisance d'espaces d'échanges et de communication.

Il s'agira de corriger ces distorsions et déséquilibres par non seulement une bonne politique d'aménagement du territoire mais créer d'avantages d'opportunités susceptibles d'intéresser l'extérieur.

Orientations Stratégiques 6 : Développer les flux d'échanges internes et externes.

Base de tout développement économique et social, la promotion des échanges dans la région devra passer par les lignes d'actions ci-dessous :

- Désenclavement de certaines zones par des moyens de communication appropriés (pistes de production, routes, téléphone, radio...) ;
- Développement d'espaces d'échanges intérieurs (marchés hebdomadaires et / ou permanents, foires...) en vue de renforcer les flux économiques ;
- Organisation de filières commerciales notamment pour les principales productions régionales ;
- Meilleure couverture des zones rurales en matière de poste ;
- Diversification de produits offerts par la poste (fonction crédit) ;
- Amélioration des capacités de négociation des opérateurs économiques intéressés par l'investissement privé régional ;
- Meilleure intégration inter modal (route-rail) ;

Orientations Stratégiques 7 : Renforcement des infrastructures et équipements structurants

Lignes d'actions retenues :

- Création d'espaces culturels et sportifs ;
- Renforcement et réorganisation de l'offre culturelle régionale par l'élaboration d'un répertoire de sites culturels ;
- Amélioration de la couverture régionale des besoins en eau, en énergie, en communication par des réseaux appropriés ;
- Exploitation à grande échelle des sources d'énergie renouvelable et de substitution ;
- Réduction des disparités entre les villes et les campagnes.

ENJEU 4 : DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE BONNE GOUVERNANCE LOCALE

Cinq années après l'entrée en vigueur des lois de la régionalisation, l'analyse de la situation de la mise en œuvre de cette politique dans la région montre que malgré l'engouement et les espoirs suscités tant du point de vue des autorités, des élus que des populations, les résultats sont encore très insuffisants en termes d'impact sur le développement local et de mise en œuvre d'une démarche cohérente.

D'une façon générale, la gestion des collectivités locales continue d'être l'affaire des élus. Les mécanismes prévus à l'article 3 du Code des Collectivités Locales pour permettre l'implication des populations dans la gestion des missions de développement sont quasiment ignorés

De même, la demande sociale devient de plus en plus importante et les mécanismes mis en œuvre pour la satisfaction restent encore peu performants.

La nécessité s'impose alors de revoir tout le système afin de permettre l'exécution des responsabilités spécifiques dans le cadre d'une gestion concertée et transparente.

Il ne faudra pas aussi perdre de vue l'importance des capacités et des moyens à pourvoir par rapport au défi à relever.

Orientations Stratégiques 8 : Favoriser la manifestation d'un impact réel de la décentralisation sur le développement local

Il s'agit d'apporter les inflexions positives nécessaires face aux tendances lourdes de la politique de décentralisation, préjudiciables au bien être global de la communauté.

Pour y arriver, il est nécessaire de retenir les lignes d'actions suivantes :

- La révision et l'adaptation des textes de lois sur la décentralisation ;
- Le recentrage des actions de l'Etat et des Collectivités locales dans un sens plus conforme à l'éthique, à la transparence et à l'esprit de responsabilité ;
- La promotion du respect des missions imparties aux différents acteurs assorti à des contrôles sur les modes et circuits de décision pour tous les aspects se rapportant au développement régional ;
- L'accroissement des moyens des collectivités locales ;
- Le renforcement des capacités des élus locaux en matière de décentralisation et de planification du développement ;
- L'encouragement de l'émergence d'une vision prospective au sein des collectivités locales de la région ;
- Le renforcement des compétences des agents de l'administration des Collectivités Locales en matière de gestion du développement ;
- La promotion de la participation des populations au développement local ;
- Le développement de mécanismes efficaces de communication capables de favoriser la transparence au sein des collectivités locales et de restaurer la confiance entre élus et populations.

Orientation Stratégique 9 : assurer une meilleure efficacité de la mise en œuvre des compétences transférées

La jeunesse de la nouvelle réforme et l'insuffisance de capacités institutionnelles avérées au niveau décentralisé sont à l'origine du transfert de compétences aux collectivités locales.

Pourtant, en dépit de réels besoins, celles-ci tardent encore à faire montre d'une volonté affirmée d'utiliser de manière efficiente le savoir-faire engrangé par les Services techniques comme la loi le leur permet. Ce qui installe entre autres choses un déficit de collaboration entre les Services de l'Etat et les Collectivités locales.

Ainsi, diverses stratégies devraient être mises en œuvre afin de bien prendre en compte les influences de la nouvelle politique de décentralisation sur les secteurs de prise en charge technique de sa conduite.

Les lignes d'action suivantes peuvent être retenues :

- L'adaptation et l'application effective des textes relatifs aux domaines de compétences transférées ;
- La mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation sur les compétences transférées en direction des collectivités locales ;

- La mise en place de mécanismes de collaboration efficace entre les collectivités locales et les services techniques afin de faciliter leur rapprochement ;
- Le renforcement des prérogatives des Agences Régionales de Développement (ARD) afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle de coordination des actions de développement local ;
- Le renforcement des capacités techniques et des moyens des services techniques ;
- Le développement de la coopération entre structure de développement et services techniques.

Orientations Stratégiques 10 : Rendre les cadres et mécanismes de coordination plus Propices à une dynamique de développement synergique et participative

La structure de la décentralisation a vu l'émergence d'une citoyenneté responsable désireuse de prendre son propre développement en main à travers certaines structures de regroupement.

Celles-ci, s'ils ont en général le souci de bien faire, développent cependant des comportements qui ne sont pas toujours compatibles avec la cohérence recherchée dans la conduite de l'action de développement.

Pour résoudre au mieux les conflits latents ou avérés y relatifs, il convient de repenser les modes d'action des acteurs du développement local, notamment par :

- L'impulsion des cadres de concertation en tant que lieux de convergence des acteurs du développement et conformément aux lois en vigueur ;
- La promotion d'une coordination rationnelle des actions de développement régional ;
- Le renforcement de l'implication de l'Administration au sein des cadres de concertation ainsi que dans l'exécution des projets et des programmes de développement ;
- Le développement de la solidarité et des échanges entre collectivités locales et entre celles-ci et tous les autres intervenants du niveau régional.

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> :	Organisation administrative de la région de Thiès
<u>Tableau 2</u> :	Evolution de la Population régionale
<u>Tableau 3</u> :	Répartition de la population par groupes d'âges Quinquennaux et par sexe.
<u>Tableau 4</u> :	Répartition spatiale de la population de Thiès selon les départements
<u>Tableau 5</u> :	Taux de mortalité dans la région de Thiès (pour 1 000)
<u>Tableau 6</u> :	Fécondité dans la région
<u>Tableau 7</u> :	Intensité et solde migratoire
<u>Tableau 8</u> :	Immigration dans la région de Thiès
<u>Tableau 9</u> :	Emigration de la région de Thiès
<u>Tableau 10</u> :	Emigration intra régionale selon le sexe et le département (1988)
<u>Tableau 11</u> :	Evolution de la pluviométrie moyenne
<u>Tableau 12</u> :	Evolution des résultats agricoles
<u>Tableau 13</u> :	Effectif du cheptel en 2 000
<u>Tableau 14</u> :	Situation du potentiel ligneux par département
<u>Tableau 15</u> :	Evolution des Actions de Reboisement
<u>Tableau 16</u> :	Evolution de l'armement piroguier et des mises à terre
<u>Tableau 17</u> :	Indicateurs hydrauliques
<u>Tableau 18</u> :	Répartition des artisans selon le type d'entreprise
<u>Tableau 19</u> :	Evolution des indicateurs touristiques
<u>Tableau 20</u> :	Performances du chemin de fer
<u>Tableau 21</u> :	Mandats émis et payés au niveau du Bureau Principal de Thiès du 1 ^{er} janvier au 30 octobre 1998
<u>Tableau 22</u> :	Situation du parc téléphonique de la région de Thiès
<u>Tableau 23</u> :	Couverture radiophonique de la région
<u>Tableau 24</u> :	Evolution des infrastructures sanitaires
<u>Tableau 25</u> :	Ratios de couverture en infrastructure en 2 000
<u>Tableau 26</u> :	Situation du personnel
<u>Tableau 27</u> :	Ratios de couverture en personnel
<u>Tableau 28</u> :	Evolution des infrastructures et des effectifs dans le préscolaire
<u>Tableau 29</u> :	Evolution des infrastructures et des effectifs dans l'élémentaire
<u>Tableau 30</u> :	Résultats scolaires CFEE
<u>Tableau 31</u> :	Situation de l'alphabétisation en 2 000
<u>Tableau 32</u> :	Situation des ECB, 2 000
<u>Tableau 33</u> :	Résultats scolaires BFEM et BAC
<u>Tableau 34</u> :	Population des Communes
<u>Tableau 35</u> :	Evolution de l'offre et de la Consommation en eau
<u>Tableau 36</u> :	Pourcentage des ménages de la région selon la source d'approvisionnement en eau
<u>Tableau 37</u> :	Situation et répartition des infrastructures socioculturelles
<u>Tableau 38</u> :	Situation et répartition des indicateurs du sport
<u>Tableau 39</u> :	Répartition des handicapés suivant.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ANCAR	Agence Nationale de Coordination Agricole et Rurale
ARD	Agence Régionale de Développement
ASA	Association Sénégalaise d'Assistance aux lépreux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ATAM	Association Thiessoise des Amis du Mouton
BAC	Baccalauréat
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAMP	Centre d'Apprentissage et de Maintenance des Pirogues
CAPTAO	Conférence des Associations de Postes et Télécommunications de l'Afrique de L'Ouest
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaire
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CPN	Consultations Périnatales
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CRD	Comité Régional de Développement
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSPT	Compagnie Sénégalaise de Phosphate de Taïba
CTL/Sud	Conservation des Terres du Littoral/Sud
DAHW	Organisme Allemand d'Appui à la Santé
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DPS	Direction de la Prévention et de la Statistique
DRDR	Direction Régional du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRS/CE	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux
DRTT	Division Régional des Transports Terrestres
ECB	Ecole Communautaire de Base
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFI	Ecole de formation des Instituteurs
EMUS	Enquête Migration Urbanisation
ENOA	Ecole Nationale des Officiers d'Active
ENSA	Ecole Nationale Supérieur d'Agriculture
EOI	Evaluation des Objectifs Intermédiaires
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès
ESIS	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs Sanitaires
FAR	Femme en Age de Reproduction
FED	Fonds Européen de Développement
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
FFPA	Fonds de Financement pour la Pêche Artisanale
FTT	Filateries Textiles Thiessoises
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de promotion Féminine
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IEC	Information Education et Communication
IMERDT	Identification des Mécanismes et Enjeux Démographiques Région de Thiès
INEFJA	Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles
IRE	Inspection Régional de l'Elevage
IREF	Inspection Régional des Eaux et Forêts
IRJS	Inspection Régional de la Jeunesse et des Sports
IST/SIDA	Infection Sexuellement Transmissibles/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
JED	Jeunesse En Difficulté

MIFERSO	Mines de Fer du Sénégal Oriental
MSAD	Manufacture Sénégalaise des Arts Décoratifs de Thiès
MT	Ministère du Tourisme
NSTS	Nouvelle Société Textile Sénégalaise
NTIC	Nouvelles Technologie de L'Information et de la Communication
OCB	Organisation Communautaire de Base
OG	Objectif Général
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OS	Objectif Spécifique
PAIN	Paquets d'Actions Intégrées de Nutrition
PAIS	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui au Plan d'Action (Alphabétisation)
PAPEC	Projet de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Cote
PCIME	Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PME/MPI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PRAF	Plan Régional d'Actions Forestières
PRDE	Plan Régional de Développement de l'Education
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PREVINOBA	Projet de Reboisement Villageois dans le Nord-Ouest du Bassin Arachidier
PROCHIMAT	Compagnie de Produits Chimiques et Matériaux
PSAOP	Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs
RBC	Reboisement à But Communautaire
RBC	Réinsertion à Base Communautaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAPCO	Société d'Aménagement de la Petite Côte
SCOFI	Scolarisation des Jeunes Filles
SDE	Sénégalaise des Eaux
SENAC-ETERNIT	Sénégalaise d'Amiante-Ciment
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SIDERAL	Système Informatisé de Développement Régional et d'Aménagement Local
SIGIELEC	Société Industrielle de Générateurs Electriques
SISMAR	Société Industrielle Sénégalaise pour le Matériel Agricole et Rural
SNCS	Société Nationale des Chemins Fer du Sénégal
SODEVA	Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
SONAGRAINE	Société Nationale des Graines
SOREM	Société de Réparation d'Unités Mécaniques
SRDB	Service Régional du Développement à la Base
SRP	Service Régional de la Planification
SSPT	Société Sénégalaise des Phosphate de Thiès
TBS	Taux Brut de Scolarisation
VRS	Villages de Reclassement Social
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZODIR	Zone de Développement

